



LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE SORTANTE

UNE EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE À VALORISER

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adopté à la 525^e séance ordinaire du Conseil central

16 novembre 2016

Rédaction :

Catherine Grondin, coordonnatrice aux affaires académiques de premier cycle
Jessica Bérard, coordonnatrice aux affaires académiques de cycles supérieurs
Julie Bélanger, attachée aux affaires académiques de cycles supérieurs

Révision :

Kate Bazinet, attachée aux affaires universitaires

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue des auteures.

Ce document a été adopté lors de la 525^e séance ordinaire du conseil central, le 16 novembre 2016.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal (Québec) H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 82 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACES	Association canadienne pour les études supérieures
AUCC	Association des universités et collèges du Canada
COPRI	Comité d'orientation et de planification des relations internationales
CRÉ	Conférence régionale des élus [et des élues]
CRÉPUQ	Conférence des recteurs [des rectrices, des principales] et des principaux des universités du Québec
DAI	Direction des affaires internationales de l'Université de Montréal
DRI	Direction des relations internationales de l'Université de Montréal
EETP	Étudiants [et étudiantes] en équivalence à temps plein
ERASMUS	European Action Scheme for the Mobility of University Students
FAÉCUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAS	Faculté des arts et des sciences
FESP	Faculté des études supérieures et postdoctorales
FRQNT	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
LOJIQ	Les Offices jeunesse internationaux du Québec
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
PBCSE	Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec
PMICSE	Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
SAÉ	Service aux étudiants [et aux étudiantes]

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
1. L'INTERNATIONALISATION	7
1.1. L'INTERNATIONALISATION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	7
2. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE	10
2.1. LES DIFFÉRENCES ENTRE LE PREMIER CYCLE ET LES CYCLES SUPÉRIEURS	11
2.2. LES FREINS À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE SORTANTE	13
3. LES BARRIÈRES ADMINISTRATIVES	14
3.1 LES STRUCTURE DES PROGRAMMES	14
3.2 LES STRUCTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	14
3.2.1. LA DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES	15
3.2.2. LE COMITÉ D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION DES RELATIONS INTERNATIONALES	15
3.2.3. LA MAISON INTERNATIONALE	17
3.2.4. LES UNITÉS	17
3.2.5. LA COHÉSION ENTRE LES STRUCTURES UNIVERSITAIRES	20
4. LES BARRIÈRES FINANCIÈRES	23
4.1. LE PROGRAMME DE BOURSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	24
4.1.1. L'ENVELOPPE GOUVERNEMENTALE	25
Règles de financement des montants attribués aux universités	25
Montants mensuels des bourses	26
4.1.2. LA SITUATION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	27
Méthode d'attribution des bourses de mobilité	28
4.2. LES SOURCES DE FINANCEMENT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	29
4.3. LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	30
4.3.1. LA BOURSE LOJIQ	30
5. LES COTUTELLES	32
5.1. LES CONVENTIONS	33
5.2. LE FINANCEMENT DES COTUTELLES	35

CONCLUSION	37
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	38
RECOMMANDATIONS ABROGÉES	41
BIBLIOGRAPHIE	42

INTRODUCTION

Montréal, ville universitaire reconnue dans le monde, accueille chaque année plusieurs milliers d'étudiantes et d'étudiants étrangers (CRÉ 2008), signe d'une grande ouverture des universités montréalaises à l'internationalisation. Ce concept peut se définir comme « un processus qui intègre une dimension internationale et interculturelle dans l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et les fonctions de service des universités » (Knight 2000 cité dans Conseil supérieur de l'éducation 2005, 4). L'internationalisation peut avoir un sens très large selon l'angle ou l'approche utilisée pour l'analyser, et peut concerner les ententes interuniversitaires, la mobilité professorale, les étudiantes et les étudiants internationaux, etc. L'Université de Montréal n'échappe pas à cet intérêt marqué pour le développement international et cherche à développer ses collaborations avec des établissements d'autres pays, à se distinguer par ses programmes d'études à cheminement international et à valoriser la mobilité étudiante (CONFESP 2015).

La mobilité étudiante peut se définir comme « le choix [d'une étudiante ou d'un étudiant] d'aller suivre des cours dans une université étrangère » (Poupart 2006, 7). Elle peut également être vue comme le départ temporaire d'une étudiante ou d'un étudiant de son pays d'origine vers un autre, pour une durée déterminée d'avance, dans le cadre de son cheminement universitaire (Poupart 2006). La mobilité étudiante peut donc être observée de deux façons. D'abord, il y a la mobilité entrante, celle où des étudiantes et des étudiants d'ailleurs viennent étudier dans une université québécoise. Ensuite, il y a la mobilité sortante, celle où les étudiantes et les étudiants se déplacent vers une université à l'extérieur du Québec. À l'Université de Montréal, le désir de concentrer les efforts afin d'augmenter la mobilité étudiante sortante est grand. Cependant, on remarque que la proportion de la population étudiante qui part à l'étranger pour ses études est moindre, malgré les efforts de l'administration pour encourager cette pratique.

Il importe donc de dresser un portrait de la situation à l'Université de Montréal, et d'être en mesure de comprendre les avantages et les inconvénients qui sont associés à un séjour à l'étranger. Étant donné que ces activités permettent à la communauté étudiante de s'ouvrir davantage sur le monde qui l'entoure (AUCC 2014), nous souhaitons qu'un plus grand nombre de personnes puissent profiter de ces expériences. Nous nous attarderons donc sur ce qui empêche les étudiantes et les étudiants d'effectuer des séjours à l'étranger pour proposer des solutions et conséquemment, réduire les effets négatifs de ces obstacles.

À cet effet, le présent avis se concentre sur la mobilité étudiante sortante et propose un portrait de la situation. Une analyse des structures de l'Université de Montréal qui contribuent à la mobilité étudiante sortante a d'abord été réalisée. S'ajoute à cela une présentation des enjeux liés au financement des étudiantes et des étudiants qui souhaitent effectuer un séjour à l'international, soit le plus important frein à la mobilité étudiante. L'avis se termine sur le fonctionnement des cotuelles de thèse, une forme de mobilité sortante propre aux personnes inscrites au doctorat.

1. L'INTERNATIONALISATION

L'internationalisation des connaissances amène les universités à vouloir se positionner sur l'échiquier mondial du savoir et de la recherche. En effet, les grandes universités se distinguent par leurs collaborations avec des établissements à l'extérieur de leur pays, ce qui assure également le maintien de la qualité de leurs activités d'enseignement et de recherche. Un haut niveau d'internationalisation représente donc un atout attrayant pour une université (Université de Montréal 2013).

Bien que la question de l'internationalisation ne date pas d'hier, elle s'est énormément développée au cours des dernières années pour se tailler une place au cœur des préoccupations universitaires. En effet, selon des données sorties en 2014, l'internationalisation ferait maintenant partie des plans stratégiques d'environ 95 % des universités canadiennes (AUCC 2014).

Au Québec, l'intérêt marqué pour l'ouverture sur le monde a commencé lors du dépôt de la Politique québécoise à l'égard des universités (MEQ 2000), qui faisait suite à un chantier lancé en 1999 par le gouvernement du Québec afin de revoir les perspectives universitaires pour le futur. Le rapport qui en a découlé soulevait l'importance pour les universités d'internationaliser leurs activités. Selon le rapport, cela aurait un impact tant sur le contenu des formations, les activités de recherche et la mobilité étudiante que sur la reconnaissance de diplômes comparables à ceux délivrés à l'étranger (MEQ 2000).

1.1. L'INTERNATIONALISATION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

L'Université de Montréal a entrepris d'établir des collaborations internationales bien avant que cela ne devienne une priorité universitaire au Canada. En effet, c'est en 1977 qu'a été créé un poste d'attaché ou d'attachée de coopération scientifique. Ce poste avait pour objectif de répondre à l'augmentation de l'intérêt grandissant envers les programmes internationaux de la part des professeures et des professeurs qui étaient impliqués en recherche. Un bureau de coopération internationale a ensuite été créé en 1984. À cette époque, ce sont principalement les collaborations entre la France et le Québec qui sont promues (Université de Montréal 2016d). L'Université s'est ensuite dotée d'une Politique sur le développement des échanges et des relations internationales de l'Université de Montréal en 1996. Cette politique reprend la définition de l'internationalisation proposée par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), soit :

L'internationalisation est « le processus qui intègre une dimension internationale dans l'enseignement, dans l'apprentissage, dans la recherche et dans la fonction de service d'une université. Une dimension internationale signifie une conception, une activité ou un service qui introduit ou intègre une perspective internationale... dans les principales fonctions d'un établissement d'enseignement supérieur. »

(AUCC 1995, 29 citée dans Université de Montréal 1996, article 1)

C'est par l'intermédiaire de cette politique que l'Université a fait de l'internationalisation une de ses missions. Elle y aborde notamment l'internationalisation des programmes d'études, la valorisation des activités à

l'extérieur du pays et la mobilité étudiante. Toutefois, ce n'est qu'au début des années 2000 que l'internationalisation est vraiment mise de l'avant, notamment en réponse au dépôt de la Politique québécoise à l'égard des universités par le ministère de l'Éducation du Québec. L'Université de Montréal remplace le Bureau de coopération internationale par la Direction des relations internationales (DRI) en 2000 et confie à cette dernière la mise en œuvre de la politique d'internationalisation de l'Université (FAÉCUM 2005, 6). Afin de soutenir la DRI, un Comité d'orientation et de planification des relations internationales (COPRI) est créé le 22 août 2001, comité auquel il y a deux sièges étudiants. La DRI a changé de nom au cours de la dernière année ; elle se nomme maintenant Direction des affaires internationales (DAI).

Depuis les années 2000, l'aspect international est de plus en plus considéré et présent dans les différents programmes de l'Université de Montréal. Sur les 730 programmes existants actuellement, tous cycles confondus, on en compte 22 avec un cheminement international et 234 avec option d'études à l'étranger (Université de Montréal 2016e).

En 2005, le vice-recteur à l'international et responsable des études supérieures a formé un groupe de travail ayant pour mandat de développer une stratégie sur cinq ans à ce sujet. La stratégie d'internationalisation de deuxième génération déposée par le groupe de travail en novembre 2006 traite du rôle important que les unités doivent jouer pour promouvoir l'internationalisation dans leurs programmes de formation. Il est ainsi expliqué que « certaines unités académiques commencent à se doter de structures et de moyens d'appréhender de façon intégrée leur processus d'internationalisation » (Université de Montréal 2006, 11). Toutefois, il n'y avait aucun siège étudiant à ce groupe de travail, ce qui est problématique considérant qu'on y aborde notamment la hausse de la mobilité étudiante comme un objectif pour l'Université.

Plus récemment, la direction de l'Université de Montréal a redéfini ses priorités institutionnelles, ce qui l'a menée à monter un plan stratégique 2011-2015. Dans ce plan, une orientation spécifique visant à « développer le plein potentiel international de l'Université » (Université de Montréal 2011) a été défendue par le recteur, Guy Breton. Dans cette optique, un plan d'action a été développé en 2013 sous la responsabilité du vice-rectorat aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels. Les pistes d'actions proposées dans ce plan d'action visent à présenter la situation de l'Université de Montréal et la place qu'elle prend dans le monde. L'internationalisation des programmes d'études fait également partie des orientations du plan d'action : on y parle de développer davantage les cheminements internationaux et la mobilité étudiante entrante et sortante. Le plan d'action arrivant à échéance l'an dernier, le nouveau vice-rectorat aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés [et les diplômées] de l'Université de Montréal s'est penché sur sa mise à jour. Cette nouvelle version, adoptée lors d'un COPRI en 2015, se déroulera sur cinq ans, soit de 2015 à 2020, et place la mobilité étudiante au cœur des préoccupations de l'Université de Montréal pour les prochaines années. La première orientation stratégique a pour cible que les étudiantes et les

étudiants aient l'opportunité de « vivre des expériences significatives à l'étranger » (Université de Montréal 2015). Pour y arriver, l'Université souhaite entre autres augmenter la mobilité sortante de la communauté étudiante, cibler les façons d'offrir un meilleur financement pour les personnes qui participent à des séjours de courte durée, apporter un soutien aux unités afin d'offrir un meilleur encadrement de la mobilité étudiante, augmenter l'internationalisation des formations offertes par l'Université de Montréal et travailler à augmenter la participation étudiante à des activités internationales (Université de Montréal 2015). À cet effet, la FAÉCUM a d'ailleurs une position visant à ce qu'un travail soit fait pour favoriser le développement de l'offre et des possibilités d'échanges pour la communauté universitaire.

Rappel de position

Que l'Université de Montréal favorise les programmes d'échanges interuniversitaires.

Adopté : [CCO-341^e12.0-6]. Réactivé : [CCO-434^e6.3-5]. Modifié : [CCO-434^e-6.3-5].

2. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La mobilité étudiante, qu'elle soit entrante ou sortante, fait partie des principales préoccupations canadiennes en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur. L'AUCC a d'ailleurs mené une enquête sur le sujet, et un rapport a été publié en 2014. Selon les résultats obtenus, c'est environ 3,1 % des étudiantes et des étudiants de premier cycle qui ont été à l'étranger au courant de l'année 2012-2013. Cependant, les résultats demeurent méconnus pour ce qui est des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs. L'AUCC estime que ce pourcentage devrait être plus élevé que celui au premier cycle, bien que la participation augmente peu d'année en année (AUCC 2014). Ces conclusions sont cohérentes avec les perceptions de l'Université de Montréal, qui seront présentées ultérieurement dans cette section.

Encore aujourd'hui, l'AUCC – maintenant sous le nom d'Universités Canada – voit les études à l'étranger comme l'une de ses priorités. Elle recommande au gouvernement fédéral « d'investir pour permettre, d'ici 2022, à 50 000 jeunes Canadiens [et jeunes Canadiennes] de prendre part annuellement à des séjours d'études à l'étranger » (Universités Canada 2016). Ces recommandations rejoignent également l'un des objectifs du plan stratégique 2011-2015 de l'Université de Montréal, qui était d'atteindre le nombre de 750 étudiantes et étudiants par année qui partent en échange à l'international. Cet objectif s'appuyait sur les données de 2005, où le total s'élevait à 493, ce qui représenterait une augmentation de 52 %. Or, selon les données obtenues de la DAI, le nombre d'étudiantes et d'étudiants partis en échange est de 675 pour l'année 2015-2016, soit 10 % en dessous de l'objectif que l'Université s'était fixé dans son plan stratégique.

Enfin, la mobilité étudiante présente plusieurs aspects positifs, tant pour le pays et les universités que pour les participantes et les participants. Elle permet notamment aux établissements universitaires de s'enrichir par la création et le maintien d'ententes et de relations avec d'autres établissements dans le monde, contribuant de la sorte à l'amélioration de la qualité de la formation et à l'élaboration de perspectives scientifiques nouvelles (CRÉ 2008). L'un des principaux arguments qui encouragent les établissements à poursuivre leurs efforts d'internationalisation concerne l'impact sur l'amélioration de la qualité de la formation offerte. En effet, les activités de mobilité et les partenariats créés pour répondre aux demandes liées à l'internationalisation permettent aux formations universitaires d'atteindre certains standards de qualité. Ainsi, la mobilité internationale permet de rehausser la valeur de l'enseignement offert (OCDE 1999). La FAÉCUM a d'ailleurs une position qui encourage les échanges internationaux étudiants et professoraux afin de favoriser une plus grande ouverture sur le monde.

Rappel de position

Que les professeurs[, les professeures, les étudiantes] et les étudiants contribuent à l'ouverture sur le monde des universités par des échanges internationaux.

Adopté : [CGA-25^e -8,1].

De plus, selon une enquête réalisée en 2005 par ERASMUS¹, cinq aspects positifs démontrant l'appréciation des échanges internationaux ont été nommés par les personnes ayant participé à un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études. Parmi ces aspects, on retrouve :

1. Acquérir un savoir-faire et des compétences culturelles, dont l'acquisition d'une langue étrangère²;
2. Gagner en maturité et se développer sur le plan personnel ;
3. S'intégrer à un réseau social international ;
4. Enrichir leur bagage de connaissances ;
5. Acquérir des valeurs d'ouverture et un goût pour l'innovation.

(Krzaklewska et Krupnik 2005 cités dans CRÉ 2008, 7)

Il est donc possible de conclure que la mobilité étudiante a des effets somme toute positifs sur le cheminement universitaire. En ce sens, elle permet aux étudiantes et aux étudiants qui participent à des activités d'échange à l'étranger de vivre des expériences enrichissantes, de se développer de façon individuelle et professionnelle, et d'acquérir une ouverture d'esprit, une confiance en eux, ainsi qu'une autonomie qui sont ensuite reconnues par les employeuses et les employeurs. En effet, selon Poupart (2006), l'ensemble des compétences obtenues dans le cadre d'un séjour à l'étranger contribuerait également à augmenter l'employabilité de la participante ou du participant. Il appert donc d'autant plus prioritaire d'offrir cette possibilité au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants possible, et ce, peu importe le cycle d'études. À ce titre, il est impératif de s'attarder aux motivations des personnes désirant faire un séjour à l'international, aux activités de mobilité étudiante qui sont offertes à l'Université de Montréal et ailleurs, ainsi qu'aux différences potentielles selon le cycle d'études.

2.1. LES DIFFÉRENCES ENTRE LE PREMIER CYCLE ET LES CYCLES SUPÉRIEURS

Selon certaines études, les motivations menant une étudiante ou un étudiant à participer à une activité de mobilité varient selon le cycle d'études. Au premier cycle, le choix d'effectuer un séjour à l'étranger représente surtout l'occasion de vivre une expérience unique, alors qu'aux cycles supérieurs, cela offre l'occasion de bonifier son parcours académique, scientifique et professionnel (Poupart 2006). Dans une perspective d'internationalisation, l'Université de Montréal, de par sa politique datant de 1996, cherche à encourager la mobilité étudiante, et ce, plus particulièrement aux cycles supérieurs (Université de Montréal 1996). Actuellement, il y a 12 programmes de cycles supérieurs qui incluent un cheminement international obligatoire et 114 qui offrent la possibilité de participer à des séjours à l'extérieur du pays (Université de Montréal 2016e), sur un total de 432 programmes de cycles supérieurs. En ce qui concerne les 298 programmes de premier cycle, il y en a 10 qui incluent un cheminement international obligatoire et 121 qui offrent des options de séjour à l'extérieur du pays (Université de Montréal 2016e). L'Université a également conclu des ententes avec plus de 600 établissements universitaires partout dans le monde (Université de Montréal 2016f). Ces ententes concernent tous les cycles d'études. Par ailleurs, la Maison internationale

¹ European Action Scheme for the Mobility of University Students.

² Il est toutefois noté que, dans le cas des étudiantes et des étudiants de Montréal, l'apport d'une langue étrangère est moins essentiel puisqu'elles et ils vont majoritairement en France.

estime que la mobilité étudiante sortante aux cycles supérieurs pour l'année 2015-2016 représenterait environ 21 % de l'ensemble de la mobilité étudiante à l'Université de Montréal. Il est toutefois difficile de dénombrer de manière exacte les participantes et les participants, de même que de recueillir l'information concernant leur satisfaction générale, bien qu'il ne soit pas possible pour le moment de déterminer avec certitude les causes de ces difficultés.

Tout d'abord, il faut considérer le fait que la mobilité étudiante peut prendre différentes formes, telles que des écoles d'été, des stages pratiques ou de recherche, des cours, des séminaires ou des programmes d'échange. Elle peut également varier selon le cycle d'études. Par exemple, aux cycles supérieurs à l'Université de Montréal, les étudiantes et les étudiants peuvent effectuer des séjours de recherche afin d'avancer leurs travaux de recherche dans le cadre de leur maîtrise ou de leur doctorat (Maison internationale 2016c). De plus, ces activités peuvent être créditées ou non, selon la forme qu'elles prennent. Enfin, une des particularités les plus importantes d'un cheminement hors du pays aux cycles supérieurs est la cotutelle, forme de cheminement qui n'existe pas au premier cycle. La cotutelle est une forme de mobilité complexe actuellement présente uniquement au troisième cycle, et qui sera abordée en profondeur à la section 5.

Ensuite, il faut souligner le fait que le cheminement étudiant aux cycles supérieurs fait l'objet d'un encadrement beaucoup moins structuré que celui au premier cycle. Les étudiantes et les étudiants aux cycles supérieurs sont généralement supervisés par une professeure ou un professeur qui dirige leurs travaux de recherche et encadre leur cheminement universitaire. Il est aussi fréquent que ces étudiantes et ces étudiants se joignent à des groupes de recherche organisés par cette professeure ou ce professeur. Dans ce contexte, il est possible que l'offre de participation à un échange à l'étranger soit faite de façon plus individualisée et moins structurée qu'au premier cycle, où les étudiantes et les étudiants sont davantage redirigés vers les services de la Maison internationale. Lors de discussions entre la FAÉCUM et ses associations étudiantes, il a d'ailleurs été mentionné que, dans plusieurs cas, la mobilité étudiante aux cycles supérieurs pouvait être financée à même les fonds de recherche des professeures et des professeurs. Cela porte à se questionner sur la façon dont les séjours aux cycles supérieurs pourraient possiblement s'organiser. En effet, ceux-ci semblent s'inscrire dans un cadre différent de celui du premier cycle. En conséquence, il est plutôt difficile d'établir un portrait précis de la mobilité sortante et de son encadrement aux cycles supérieurs puisqu'il est difficile d'obtenir des données concrètes tant en ce qui concerne la participation qu'en ce qui concerne le processus. Nous croyons donc important qu'un recensement de toutes les activités de mobilité étudiante sortante soit effectué, particulièrement aux cycles supérieurs. La Direction des affaires internationales, qui s'occupe présentement de recenser les activités de mobilité groupée, dont nous aborderons les particularités un peu plus loin, nous paraît pour le moment la structure la plus apte à effectuer ce recensement au sein de l'Université de Montréal.

Recommandation 1

Que l'Université travaille à la mise sur pied d'un processus permettant de recenser les activités de mobilité étudiante sortante, notamment aux cycles supérieurs.

2.2. LES FREINS À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE SORTANTE

Faire un échange étudiant, que ce soit pour quelques semaines ou quelques mois, nécessite beaucoup de réflexion, de préparation et d'organisation de la part de la participante ou du participant (Poupart 2006). Dans plusieurs cas, une fois la réflexion terminée, la possibilité de participer à une activité de mobilité sortante est écartée. À l'Université de Montréal, la Maison internationale organise des séances d'information au début des sessions d'automne et d'hiver auxquelles elle obtient un taux de participation de plus en plus élevé chaque année. Cependant, l'Université constate que, malgré ses efforts pour informer la communauté universitaire, le nombre de participantes et de participants aux activités de mobilité sortante commence à stagner par rapport aux augmentations des dernières années. Il appert donc nécessaire de se questionner sur les raisons qui freinent la participation à des séjours à l'étranger et d'y trouver des solutions.

Selon la Conférence régionale des élus [et des élues] de Montréal (CRÉ) de 2008, les freins à la mobilité étudiante sortante peuvent se diviser en deux grandes catégories, soit les difficultés vécues par la population étudiante, et celles rencontrées par les universités. Parmi les freins chez les étudiantes et les étudiants, on observe qu'il existe des barrières financières, administratives, personnelles et liées à l'emploi du temps. Les barrières liées aux établissements sont principalement d'ordre administratif et financier (CRÉ 2008). Comme il est difficile d'intervenir sur les aspects personnels propres au vécu d'une étudiante ou d'un étudiant, les deux prochaines sections porteront sur les barrières administratives à travers les structures universitaires et sur les barrières financières.

3. LES BARRIÈRES ADMINISTRATIVES

Comme décrit précédemment, parmi les freins à la mobilité étudiante sortante, il existe des barrières administratives. Celles-ci peuvent prendre différentes formes telles que le manque d'informations ou de publicité, l'intégration des séjours de mobilité – qui entrent parfois en conflit avec la structure des formations universitaires –, les difficultés de reconnaissance de crédits universitaires, les lacunes en ce qui concerne l'encadrement, ou encore les processus de participation, qui sont parfois complexes et qui peuvent paraître interminables aux yeux des étudiantes et des étudiants (CRÉ 2008).

3.1 LES STRUCTURE DES PROGRAMMES

À l'Université de Montréal, un effort très important de publicité a été fait au cours des dernières années pour inciter la communauté étudiante à participer à des activités de mobilité sortante. Toutefois, la structure de certaines formations universitaires entre en conflit avec les périodes de mobilité, rendant vain l'ensemble du travail de publicisation. En effet, certaines exigences liées aux formations universitaires québécoises de premier cycle, qui se font généralement sur trois ans, font en sorte que, pour participer à un échange, une étudiante ou un étudiant doit s'y prendre très tôt pour savoir à quel moment il lui est possible de partir (CRÉ 2008). Dans certains cas, les restrictions de leur programme obligent les étudiantes et les étudiants à rallonger leurs études pour faire un séjour à l'international. C'est entre autres le cas à la Faculté de l'aménagement, où le projet de fin d'études des étudiants et des étudiantes de certains programmes de premier cycle doit impérativement être complété au Québec. Ainsi, ils ne peuvent effectuer un séjour à l'étranger au courant de leur dernière année d'études sans rallonger leur parcours d'une session. Dans d'autres cas, notamment au baccalauréat en sciences infirmières ou au doctorat de premier cycle en optométrie, il est impossible d'effectuer une session à l'étranger, mais une minorité d'étudiants et d'étudiantes peuvent réaliser un de leurs stages de formation à l'extérieur du Québec. Il est nécessaire de réfléchir à la façon de contrer ces obstacles afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants de participer à un échange. En ce qui concerne la complexité des démarches à effectuer, l'encadrement et les reconnaissances de crédits, il s'agit de barrières administratives qui dépendent des structures universitaires établies. Il est donc nécessaire de regarder de quelle façon les structures de l'Université de Montréal encadrent la mobilité étudiante sortante et comment la collaboration entre ces structures peut avoir un impact positif sur celle-ci.

3.2 LES STRUCTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Afin d'encadrer adéquatement l'internationalisation, l'Université de Montréal a créé et modifié ses structures au fil des ans. Certaines d'entre elles ont changé d'objectifs ou de mission, ou alors se sont vu attribuer de nouvelles tâches, alors que d'autres ont été tout simplement abolies. La présente section définit les structures actuellement en place à l'Université de Montréal qui ont pour fonction de mettre de l'avant la

mobilité étudiante sortante. Des pistes de solutions et des recommandations sont également proposées dans le but d'améliorer l'expérience vécue par la population étudiante.

3.2.1. La Direction des affaires internationales

La DAI est une unité administrative qui a pour mission d'améliorer l'internationalisation de l'Université de Montréal en encourageant ses secteurs et ses unités académiques à concevoir des projets internationaux, en promouvant l'interdisciplinarité et en valorisant la mobilité étudiante entrante et sortante (Université de Montréal 2006). L'équipe de la DAI est composée de la direction, de cinq conseillères aux partenariats et développements internationaux, de deux conseillères à la mobilité étudiante, ainsi que de cinq membres du personnel administratif et de soutien (Université de Montréal 2016c).

La DAI a aussi la tâche d'assurer la gestion et l'administration de l'enveloppe budgétaire gouvernementale qui sert à favoriser la mobilité étudiante sortante. Cette aide financière sera explicitée dans la section 4.1. du présent avis. En plus de cette enveloppe gouvernementale, l'Université de Montréal dégage un montant de 450 000 \$³ annuellement pour favoriser la mobilité. Ce montant, également administré par la DAI, permet de financer des étudiantes et des étudiants au doctorat qui participent à des conférences à l'étranger. La DAI assure donc la promotion des offres de bourses auprès de plusieurs acteurs et actrices de la mobilité étudiante à l'Université : les responsables des échanges des unités, qui sont souvent les responsables de programmes ; les décanats ; les vice-décanats ; le vice-rectorat aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés [et les diplômées] ; les membres du personnel enseignant et la communauté étudiante. Enfin, la DAI s'occupe des demandes et des projets de mobilité groupée, soit des projets de séjour à l'étranger qui regroupent au moins cinq étudiantes et étudiants.

3.2.2. Le Comité d'orientation et de planification des relations internationales

Le Comité d'orientation et de planification des relations internationales (COPRI), créé en 2001, servait principalement à soutenir la Direction des relations internationales de l'époque. L'internationalisation s'est toutefois grandement développée au fil des ans, et le COPRI semble avoir perdu beaucoup d'importance. En effet, il se réunit très peu souvent. Au cours des trois dernières années, il y a eu moins de cinq rencontres. Cela soulève des questionnements quant à son rôle et la portée réelle de ses activités. Le comité ayant un mandat qui vise l'ancienne DRI plutôt que l'actuelle DAI, il serait judicieux de réévaluer et d'actualiser ce mandat pour assurer sa pertinence et pour permettre au Comité d'être plus actif. À cet effet, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie a d'ailleurs partagé sa volonté de retravailler ce mandat au cours de l'année 2016-2017. À l'heure actuelle, il se définit ainsi :

Le mandat du Comité d'orientation et de planification des relations internationales est de conseiller la Direction de l'Université et la Direction des relations internationales sur l'ensemble des questions relatives au développement des relations internationales de l'Université. Le Comité sera consulté sur la stratégie d'internationalisation de l'Université

³ Information reçue lors de rencontres avec la DAI.

(ex. : actions prioritaires proposées) et il sera saisi, pour avis, commentaires et suites à donner, des rapports d'activités menées, ainsi que des plans d'action coordonnés par la Direction des relations internationales et qui émanent de cette stratégie. Le Comité s'intéressera entre autres aux points suivants : les conventions interuniversitaires ; les séjours d'études des étudiants [et des étudiantes] de l'Université à l'étranger ; l'accueil [des étudiantes et] des étudiants internationaux ; la mobilité des professeurs-chercheurs [et des professeures-chercheuses] ; les programmes d'étude dans une perspective internationale ; le développement de la recherche dans une perspective internationale ; le développement international. (Université de Montréal 2001)

Le mandat du COPRI est donc assez large et laisse une marge de manœuvre sur le choix des thématiques qui y sont abordées. Cependant, il serait pertinent que le Comité traite également de certains aspects liés à l'internationalisation de manière plus précise. Il serait aussi intéressant qu'il puisse assurer le suivi du plan d'action récemment adopté (la mise à jour 2015-2020) et émettre des recommandations selon l'avancement des objectifs. De plus, considérant que la Politique sur le développement des échanges et des relations internationales de l'Université de Montréal date de 1996, il est possible que certains articles doivent être revus afin de correspondre aux réalités actuelles de l'internationalisation à l'Université de Montréal. À ce titre, toute révision de la politique devrait passer par le COPRI puisque c'est là que se rencontrent l'ensemble des actrices et des acteurs qui travaillent quotidiennement à internationaliser l'Université de Montréal.

Recommandation 2

Que toute révision de la Politique sur le développement des échanges et des relations internationales de l'Université de Montréal fasse partie des mandats du Comité d'orientation et de planification des relations internationales.

Dans ce contexte, le COPRI permet aux actrices et aux acteurs qui travaillent activement à internationaliser l'Université de Montréal (SAÉ, décanats, rectorat et communauté étudiante) de se rencontrer et de discuter des enjeux et leurs perceptions. Il serait pertinent que le rôle du COPRI soit clair quant à la coordination entre les actrices et les acteurs, afin que cette dernière s'améliore et que les actions posées se fassent en collaboration plutôt qu'en silo. La fenêtre d'opportunité concernant une modification du rôle du COPRI est d'ailleurs présentement ouverte puisque le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie nous a confirmé qu'il se pencherait bientôt sur ce dossier. Étant donné que nous n'avons pas d'idée claire à propos de la direction que pourraient prendre ces modifications, nous souhaitons mettre de l'avant l'importance de conserver nos deux sièges étudiants à ce comité.

Recommandation 3

Que les deux sièges étudiants du Comité d'orientation et de planification des relations internationales demeurent présents.

3.2.3. La Maison internationale

La Maison internationale fait partie des SAÉ de l'Université de Montréal. Elle a notamment pour mission de promouvoir l'ensemble des programmes de mobilité étudiante auprès de la communauté universitaire et plus particulièrement de la population étudiante. Elle doit également soutenir les étudiantes et les étudiants qui désirent effectuer une partie de leur cheminement universitaire à l'extérieur du Québec. Par ailleurs, l'ensemble des services et des activités de la Maison internationale doit être arrimé avec les objectifs établis par la politique en matière d'internationalisation de l'Université de Montréal (Maison internationale 2016a). À cet effet, toutes les candidatures pour les bourses gouvernementales pour la mobilité (voir section 4.1.) passent par la Maison internationale, qui a la responsabilité d'évaluer les dossiers étudiants. Ainsi, lorsqu'une étudiante ou un étudiant désire mettre sur pied ou prendre part à un projet de mobilité, la Maison internationale est présente pour lui donner l'information et les conseils nécessaires, recevoir et approuver sa demande, et l'aider à préparer son séjour. Elle offre également un soutien durant la période où la personne est à l'extérieur de la province et recueille ses commentaires sur l'expérience vécue à son retour (Maison internationale 2016b). Il existe également un groupe Facebook, administré par des conseillers et des conseillères de la Maison internationale, appelé *L'étudiant migrant*. Ce groupe permet à ceux et celles qui partent à l'extérieur du pays de partager leurs expériences dans un esprit de communauté.

La Maison internationale, bien qu'étant la principale structure en place pour aider et accompagner les étudiantes et les étudiants dans leurs projets de mobilité internationale, possède quelques limites, notamment quant aux projets de mobilité groupée. Par ce terme, nous entendons des projets de séjour à l'étranger qui regroupent au moins cinq étudiantes et étudiants. Ces projets ne transitent jamais par la Maison internationale et sont directement redirigés vers la DAI. Ils sont généralement développés et mis de l'avant par des membres du corps professoral ou par une unité académique afin de donner une dimension internationale à l'enseignement. La Faculté de droit et ses écoles d'été, qui ont lieu notamment à Beijing, en Chine, et au Costa Rica, sont un bon exemple pour comprendre cette mobilité groupée. Les étudiants et les étudiantes partent avec un membre du corps professoral de la Faculté et suivent des cours qui seront crédités dans le cadre de leur baccalauréat. Ces projets transitent par la DAI, qui donne alors son appui ou non à l'initiative. La DAI nous a d'ailleurs confirmé qu'elle encourageait fortement ce type d'initiative et que les critères d'admissibilité pour ces projets étaient plutôt flexibles.

3.2.4. Les unités

Les unités académiques jouent un rôle dans l'augmentation de la mobilité étudiante sortante à l'Université de Montréal, car elles représentent le lien principal entre l'étudiante ou l'étudiant et l'Université. Dans ce cadre, leur implication apparaît d'autant plus essentielle. D'ailleurs, la mise à jour du plan d'action sur l'internationalisation de l'Université de Montréal mentionne qu'un des objectifs pour 2015-2020 est de « soutenir les unités académiques dans l'encadrement de la mobilité entrante et sortante » (Université de Montréal 2015).

Lors d'un précédent avis portant sur le processus d'internationalisation de l'Université de Montréal datant de 2005, la FAÉCUM proposait que les unités se dotent de politiques d'internationalisation. Toutefois, il existe déjà une Politique sur le développement des échanges et des relations internationales de l'Université de Montréal. De plus, l'Université s'est dotée d'un plan d'action visant spécifiquement l'internationalisation, et l'essentiel des demandes de mobilité étudiante est centralisé vers les SAÉ et la Maison internationale. Il paraît donc désuet de continuer de défendre cette position. En effet, les structures mises en place afin de faire évoluer l'Université et ses diverses unités semblent adéquates. De plus, il semble plus approprié de maintenir une certaine uniformité dans le fonctionnement de la mobilité étudiante et de l'internationalisation à l'Université.

À abroger (position 733)

Que les facultés, départements et unités, après avoir dûment consulté leurs associations étudiantes, se dotent de politiques d'internationalisation aux objectifs et aux moyens de mise en œuvre strictement identifiés, sans que la réalisation de celles-ci ne porte préjudice aux ressources et moyens destinés aux autres activités desdits facultés, départements et unités.

Adopté : [CCO-407^e -7,1-1].

Il apparaît toutefois clair qu'il faut poursuivre les démarches auprès des unités pour qu'elles facilitent et encouragent la mobilité étudiante. Actuellement, plusieurs unités ont sur leur site Internet un onglet *International*. Dans certains cas, l'onglet donne beaucoup d'information, alors que dans d'autres, il en présente peu. D'abord, on observe qu'il existe un manque de cohérence en ce qui concerne l'information fournie à la communauté étudiante par les facultés et les unités. Par exemple, on observe que certains sites donnent accès aux critères d'admissibilité pour les séjours à l'international, aux dates butoirs de dépôt de candidature, ainsi qu'aux personnes ressources à contacter. D'autres ne contiennent qu'un court paragraphe qui explique simplement la possibilité de participer à un séjour à l'étranger pendant le parcours universitaire.

Ensuite, les personnes-ressources ne sont pas toujours clairement identifiées sur les sites des unités. Cela peut ainsi nuire aux étudiantes et aux étudiants qui souhaitent participer à un séjour à l'étranger et qui ne savent pas à qui s'adresser. À cet effet, la DAI met à la disposition de la communauté universitaire un document qui regroupe les personnes-ressources de toutes les unités. Toutefois, bien qu'accessible en ligne, ce document n'est pas facile à repérer, et les informations ne sont pas systématiquement mises à jour. De plus, dans certains cas, les personnes-ressources figurant sur le site des unités ne correspondent pas à celles de la liste fournie par la DAI. Conséquemment, il peut être particulièrement difficile pour les étudiantes et les étudiants d'avoir accès à toutes les informations dont elles et ils ont besoin. Cela pourrait représenter un obstacle pour celles et ceux qui sont intéressés par une expérience de mobilité, mais qui sont découragés par la difficulté de trouver l'information rapidement.

Enfin, les unités devraient pouvoir offrir rapidement l'information concernant les spécificités et les contraintes liées à la structure de leurs programmes, lesquelles complexifient un séjour à l'étranger dans le cadre des études universitaires. Ainsi, les personnes désirant effectuer un échange à l'étranger pourraient savoir d'entrée de jeu, en commençant leur parcours universitaire, à quels moments elles peuvent partir, quelles ententes universitaires existent dans leur domaine, etc. En effet, il arrive qu'une fois les premières démarches effectuées auprès de la Maison internationale, les étudiantes et les étudiants apprennent que la structure du programme dans lequel ils sont inscrits ne leur permet pas d'effectuer des échanges (par exemple en raison de cours non crédités, de contraintes liées à l'année d'études du programme, à l'absence d'entente avec une université intéressante pour ce domaine d'études, etc.)⁴. L'une des barrières à la mobilité internationale étant la complexité du processus pour participer à un séjour à l'étranger (CRÉ 2008), il semble essentiel que la communauté étudiante puisse accéder rapidement au maximum d'informations pour s'y retrouver.

Afin de pallier adéquatement les problèmes soulevés précédemment, il est essentiel qu'un maximum d'informations soit donné directement sur les pages Internet des facultés et des départements. Il serait aussi intéressant qu'en dehors des spécificités liées aux programmes, l'information présentée ait une certaine uniformité. À titre d'exemple, l'ensemble des unités de la Faculté des arts et des sciences (FAS) ont une structure uniforme de l'information fournie dans leur onglet sur l'internationalisation. Ainsi, lorsqu'on consulte la page web, peu importe l'unité, on y trouve de l'information concernant les cotuelles, un lien vers le site de la Maison internationale, les coordonnées des personnes-ressources, un lien vers un onglet de la FAS présentant les sept étapes à effectuer pour aller étudier à l'étranger, et un lien vers les dates butoirs de dépôt de candidature. De plus, dans certains cas, il est également possible de connaître les conditions d'admissibilité, les établissements partenaires et les programmes de mobilité propres à l'unité. Une uniformité permettrait aux étudiants et aux étudiantes de retrouver beaucoup plus facilement les informations au sujet de la mobilité internationale. Il serait également plus facile pour les conseillers et les conseillères de la Maison internationale de les rediriger au bon endroit pour trouver l'information.

Recommandation 4

Que les unités aient sur leur site Internet un onglet *International* qui offre de l'information concernant la mobilité étudiante sortante.

Recommandation 5

Que les sites Internet des unités indiquent clairement quels programmes permettent un séjour de mobilité étudiante sortante et à quel moment de leur parcours.

Recommandation 6

Que l'Université de Montréal s'assure que l'information concernant la mobilité étudiante sortante sur le site Internet des unités contienne : les critères d'admissibilité aux échanges, les dates de tombée des dépôts

⁴ Ces informations proviennent de discussions avec la Maison internationale.

de candidature, une description des possibilités de cotutelle, un lien vers le site de la Maison internationale, les coordonnées de la ou des personnes-ressources en matière de mobilité sortante dans l'unité, les programmes de mobilité particuliers et les établissements partenaires propres aux unités.

3.2.5. La cohésion entre les structures universitaires

La coordination entre les différentes structures de l'Université de Montréal semble parfois complexe, puisque certaines informations reçues de deux unités administratives sont parfois contradictoires. Selon Poupart (2006), l'idéal en matière de mobilité serait d'avoir un guichet unique afin d'assurer l'encadrement le plus adéquat possible pour les étudiantes et les étudiants qui désirent effectuer un séjour à l'étranger. À ce titre, la Maison internationale agit comme principale référence en matière de mobilité étudiante sortante sur le campus de l'Université de Montréal. Les membres de la communauté étudiante sont donc généralement dirigés vers la Maison internationale pour toute demande concernant ce type d'activité. Cette dernière répond d'ailleurs assez bien aux recommandations de la CRÉ (2008) qui soulignent l'importance de créer des parcours optimaux pour les étudiantes et les étudiants, ce qui permettrait aux universités de les suivre du début de leurs démarches jusqu'à leur retour d'échange.

Cependant, bien que la Maison internationale représente d'une certaine façon la structure centrale encadrant les étudiantes et les étudiants qui désirent effectuer un séjour à l'international, force est de constater que plusieurs autres structures ont un rôle à jouer dans la mobilité étudiante sortante à l'Université de Montréal. Or, la cohésion et la coordination de leur rôle et de leurs activités ne semblent pas toujours optimales. D'ailleurs, au cours de la présente recherche, nous avons constaté que certaines informations différaient selon les interlocutrices et les interlocuteurs qui répondaient à nos questions. À ce titre, il peut devenir rapidement complexe pour la communauté étudiante ou pour les responsables d'unité d'obtenir des réponses concrètes à des situations plus particulières. Cela a pour conséquence de nuire à l'encadrement des participantes et des participants potentiels à des séjours à l'étranger. À cet égard, il serait pertinent que les rôles et responsabilités de chacune des structures impliquées de près ou de loin dans la mobilité étudiante sortante soient définis et accessibles à la communauté universitaire. Aux yeux de la FAÉCUM, cela permettrait de faciliter le suivi et l'encadrement offert aux étudiants et aux étudiantes, qu'ils et elles soient au premier cycle ou aux cycles supérieurs.

Recommandation 7

Que l'Université de Montréal s'assure d'encadrer les étudiantes et les étudiants qui désirent faire un parcours à l'international, de la diffusion des informations jusqu'à leur retour.

Recommandation 8

Que la coordination des rôles des structures de l'Université de Montréal soit clairement établie et arrimée en ce qui concerne la mobilité étudiante sortante afin de favoriser la cohésion et l'accessibilité des ressources pour la communauté universitaire.

La Maison internationale joue un rôle d'informateur en ce qui concerne la mobilité étudiante sortante. À ce titre, elle organise chaque année des rencontres permettant à la communauté étudiante de connaître le fonctionnement des séjours à l'étranger. Il ressort des commentaires des étudiantes et des étudiants à la suite de ces rencontres que, dans certains cas, après avoir discuté avec les responsables de leur unité, ils apprennent qu'il leur est impossible d'effectuer un stage à l'étranger. Certaines unités organisent également des rencontres permettant aux étudiantes et aux étudiants de leurs programmes de connaître les possibilités offertes selon les particularités de leur parcours universitaire. Étant donné que ces rencontres traitent des contraintes liées à certains programmes, la Maison internationale encourage fortement les étudiantes et les étudiants de ces programmes à participer aux rencontres de leur unité en priorité. Ainsi, un certain dédoublement de l'information se crée. Cependant, il semble clair que les rencontres organisées par les unités sont plus spécifiques que celles de la Maison internationale, qui sont plus globales et moins ciblées selon la population étudiante à laquelle elles s'adressent. Le rôle de la Maison internationale n'est toutefois pas à défendre : elle est spécialisée dans les demandes de bourses, la préparation au départ, l'encadrement et le soutien aux étudiantes et aux étudiants pendant leur séjour, etc. Cependant, il pourrait être pertinent que toutes les unités aient des rencontres d'information structurées pour présenter les possibilités d'échange à leurs étudiantes et leurs étudiants. Ainsi dégagée de cette responsabilité, la Maison internationale pourrait concentrer ses efforts sur l'encadrement de celles et de ceux qui décident de poursuivre leurs démarches à la suite à cette première rencontre.

Recommandation 9

Que les unités académiques organisent en début de parcours les rencontres d'informations concernant les possibilités d'activités de mobilité étudiante sortante. Que ces rencontres permettent aux étudiantes et aux étudiants de connaître les contraintes liées à leur programme qui pourraient perturber leur cheminement universitaire dans le cadre d'une activité de mobilité étudiante.

Comme expliqué précédemment, certaines pratiques en matière d'information fournie à la communauté étudiante doivent être améliorées dans les unités. D'autres pourraient être travaillées par la Maison internationale pour que certaines informations soient accessibles rapidement pour l'ensemble de la communauté universitaire. À titre d'exemple, l'Université Laval a une base de données qui permet aux étudiantes et aux étudiants de connaître rapidement les possibilités de stage en fonction de leur programme d'études. Cette même base de données les renseigne aussi sur les différentes sources de financement disponibles. Ce type de mesure pourrait contribuer à rendre la mobilité étudiante sortante plus accessible. Toutefois, cela nécessite une certaine collaboration entre les unités et la Maison internationale.

La Faculté des arts et des sciences a employé, durant trois ans, une coordonnatrice à la mobilité internationale, qui était chargée de mettre sur pied un outil semblable à la base de données de l'Université Laval. Ce dernier est toutefois moins exhaustif. Une rencontre avec la doyenne par intérim de la FAS au cours de l'été 2016 a permis d'apprendre que l'outil était terminé et que la Maison internationale travaillait présentement à recueillir les informations nécessaires pour le compléter et l'ouvrir à toutes les facultés et

écoles de l'Université. Il s'agit d'un outil informatique actuellement disponible sur le site de la FAS sous l'onglet *International* (FAS 2016a). Cette base de données permet à l'étudiante ou à l'étudiant de trouver facilement les ententes entre l'Université de Montréal et d'autres établissements universitaires à l'extérieur du pays, selon son domaine d'études, la langue d'enseignement souhaitée et le pays désiré. Cet outil simplifie donc beaucoup la collecte d'informations et permet un accès rapide aux renseignements qui sont nécessaires et utiles à la préparation d'un dossier de candidature. Qui plus est, il répond à l'une des recommandations de la CRÉ (2008), selon laquelle il est fondamental de centraliser les informations permettant à la communauté universitaire de connaître les possibilités d'activités de mobilité étudiante sortante. Lors d'un essai avec les entrées « Tous les pays » comme destination, « Français » comme langue d'enseignement et « Histoire » comme domaine d'études, nous avons obtenu une synthèse d'informations comprenant notamment les programmes d'études offerts, le calendrier, la formule d'équivalence des crédits et les modes d'évaluation (FAS 2016b). Il apparaît donc primordial que cet outil soit disponible pour toute l'Université et non pas uniquement à la FAS.

Recommandation 10

Que soit développé, pour toutes les facultés et écoles de l'Université de Montréal, un outil informatique regroupant les ententes pour des séjours d'études à l'international. Que les unités académiques puissent modifier cet outil ainsi que les informations qu'il contient afin de l'adapter à leurs besoins pédagogiques.

La banque de données concernant les ententes n'est pas l'unique chose qui aurait avantage à être informatisée. En effet, les demandes de bourse sont actuellement toutes reçues et analysées en version papier. Ainsi, plusieurs documents nécessaires à la candidature d'une étudiante ou d'un étudiant, doivent être transférés entre la Maison internationale et les autres unités administratives par le courrier interne de l'Université de Montréal, ce qui peut prendre plusieurs jours. De plus, de nombreux dossiers doivent être refusés parce qu'ils sont incomplets ; selon les informations reçues de la DAI, il s'agirait de près de 75 % des dossiers. À ce titre, il serait donc intéressant de développer un système de demandes de bourse en ligne qui permettrait aux étudiantes et aux étudiants d'être rapidement informés si des documents sont incomplets ou manquants. De plus, cela permettrait une gestion plus rapide et efficace des dossiers.

Recommandation 11

Qu'un système de dépôt de candidature en ligne soit développé par l'Université de Montréal pour les demandes de mobilité étudiante sortante afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de savoir rapidement quelles informations manquent à leur dossier et d'assurer un traitement rapide et efficace des candidatures.

4. LES BARRIÈRES FINANCIÈRES

Faire un échange universitaire à l'étranger implique forcément des coûts supplémentaires pour toute étudiante et tout étudiant. En effet, partir à l'étranger implique notamment des frais de déplacement qui peuvent s'avérer un fardeau pour une personne n'ayant pas les moyens financiers de payer davantage pour sa scolarité, ce qui peut donc représenter un frein à son désir d'effectuer un parcours à l'extérieur du pays. D'ailleurs, selon le rapport d'enquête de l'AUCC de 2014, les obstacles à la mobilité étudiante ont peu changé en huit ans. En effet, le manque de fonds ou d'aide financière est nommé comme le principal frein à la mobilité par près de 54 % des universités, et figure parmi les trois plus importants freins à la mobilité selon 91 % des universités. L'une des principales préoccupations à ce sujet est que l'internationalisation profite davantage aux étudiantes et aux étudiants privilégiés (AUCC 2014). À cet effet, selon le sondage de la Maison internationale, parmi les répondantes et les répondants qui n'ont pas déposé leur candidature pour un programme d'échange à l'Université de Montréal pour l'année 2016-2017, 46,6 % (27/58) nommaient les raisons financières pour expliquer l'abandon de leur projet⁵. Or, il est de l'avis de la FAÉCUM que la mobilité étudiante devrait être accessible à tous ceux et à toutes celles qui répondent aux critères de participation.

Amendement (position 832)

Que l'Université finance adéquatement ~~le programme de~~ les bourses de à la mobilité étudiante afin que toutes les postulantes et tous les postulants répondant aux critères académiques (moyenne) et institutionnels (université et programme d'accueil) puissent effectuer un échange.

Adopté : [CCO-418^e-8.1-1].

En Europe, le programme ERASMUS permet aux étudiantes et aux étudiants d'effectuer une partie de leurs études ailleurs sur le continent européen en offrant des bourses aux personnes inscrites. Il s'agit d'une entente d'échange datant de 1987 qui impliquait, à l'époque, 11 pays. À présent, les participantes et les participants peuvent suivre des cours dans plus de 33 États, dont principalement les États membres de l'Union européenne (Shehadeh 2015). En 2013-2014, ce programme profitait à plus de 270 000 étudiantes et étudiants. Il est donc clair qu'il favorise grandement la mobilité étudiante.

Au Québec, il existe un programme de bourses destiné aux étudiantes et aux étudiants qui souhaitent faire une partie de leur cheminement universitaire dans un établissement hors de la province. Ainsi, une enveloppe budgétaire gouvernementale leur permet d'obtenir un soutien financier allégeant les frais liés à des études à l'extérieur du Québec.

⁵ Informations provenant de la Maison internationale.

4.1. LE PROGRAMME DE BOURSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Mis sur pied en 2000 par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) à la suite de la Politique québécoise de financement des universités, le Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE) remettait aux établissements universitaires du Québec une enveloppe pour encourager la mobilité auprès de la population étudiante québécoise pour des séjours de très courte durée, soit de moins de 60 jours (MEQ 2000). L'enveloppe de 10 M\$ du PBCSE permettait donc aux étudiantes et aux étudiants inscrits à temps plein dans une université québécoise d'acquérir une partie de leur formation universitaire dans une autre province du Canada ou dans un autre pays. En 2008, le gouvernement a développé un second programme de mobilité internationale, dont l'enveloppe était de 7,5 M\$. Ce programme de bourses visait à offrir des compensations financières afin de favoriser les séjours à l'étranger apportant un nombre de crédits équivalents à une formation à temps plein reconnue par l'université d'attache des étudiantes et des étudiants d'universités québécoises (MELS 2008, 4). Depuis l'année 2014-2015, le PBCSE a été intégré au Programme de mobilité internationale, qui, lui, subventionnait des séjours dits plus traditionnels, soit d'une durée de quatre à huit mois (MESRS 2014, 33). Le nouveau programme ainsi appelé Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec (PMICSE) finance maintenant la mobilité étudiante québécoise, peu importe la durée du séjour.

Comme mentionné précédemment, le programme de bourses à la mobilité étudiante du gouvernement a été créé il y a plus de quinze ans. Au fil du temps, plusieurs modifications ont été apportées aux programmes de bourses de mobilité étudiante. Certaines sont récentes, alors que d'autres ont eu lieu il y a plusieurs années. À cet égard, l'une des positions de la FAÉCUM datant de plus de dix ans concerne les modifications quant à l'attribution des bourses. Comme les récentes modifications affectent davantage la forme que le fond, cette recommandation paraît désuète et aurait avantage à être abrogée au profit de positions plus pérennes.

À abroger (position 746)

Que la FAÉCUM étudie les récentes modifications dans l'attribution des bourses de mobilité étudiante afin de s'assurer que ces dernières soient attribuées de façon équitable entre les étudiants.

Adopté : [CCO-410^e-7.2].

Afin d'obtenir une bourse du PMICSE, l'étudiante ou l'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admissibilité. À l'Université de Montréal, le respect de celles-ci doit être assuré par la DAI et la Maison internationale lors de l'attribution de la bourse. Ainsi, pour être admissible à la bourse, la personne qui en fait la demande doit :

- Être résidente du Québec ;
- Avoir complété l'équivalent d'une année d'études dans son programme universitaire (24 crédits au premier cycle ou 9 crédits aux cycles supérieurs) ;
- Obtenir à l'étranger un nombre de crédits équivalent à celui des études à temps plein dans le programme d'études de l'université d'attache ;
- Assurer dans le dossier de candidature que les études poursuivies hors Québec seront créditées pour l'obtention du diplôme de son programme d'études dans son université d'attache ;

- Répondre aux exigences de son université d'attache (MEES 2016).

La bourse du PMICSE est octroyée sous la forme d'un montant mensuel que l'étudiante ou l'étudiant reçoit pendant son séjour à l'extérieur afin d'absorber les frais supplémentaires liés au fait que la personne vit à l'extérieur du Québec. La participante ou le participant peut soumettre sa candidature au PMICSE et être retenu pour l'obtention d'un maximum de deux bourses pour des séjours d'une durée totale d'au plus huit mois pour toute la période de son programme d'études (baccalauréat, maîtrise ou doctorat). Il est donc possible pour une même personne d'être boursière du PMISCE pour un maximum de deux séjours durant le baccalauréat, et d'être à nouveau récipiendaire d'une bourse du PMICSE pour la maîtrise, par exemple, puisque ce sont deux programmes d'études différents. Il est également à noter qu'une personne obtenant une bourse de mobilité demeure admissible à des bourses d'excellence (MEES 2016).

4.1.1. L'enveloppe gouvernementale

Selon les règles budgétaires établies pour l'année 2015-2016, le gouvernement a remis une enveloppe totale de 17,5 M\$ pour l'ensemble du réseau postsecondaire dans le cadre du PMICSE. Pour l'année 2016-2017, l'Université de Montréal s'attend à recevoir environ 2,8 M\$.

Lorsqu'on regarde les montants donnés avant la fusion des programmes, on constate que les 17,5 M\$ du PMICSE correspondent exactement à la combinaison des deux montants, soit les 10 M\$ du PBCSE et les 7,5 M\$ du programme de mobilité internationale (MESRS 2008). Or, ces montants n'ont pas varié depuis la création des deux programmes. Ainsi, en 2008, la création de l'enveloppe du programme de mobilité correspondait à une hausse du montant attribué aux universités pour le développement de la mobilité étudiante sortante, mais ces enveloppes n'ont jamais augmenté depuis. Dans la perspective où les universités souhaitent poursuivre la promotion en vue d'augmenter la participation à des échanges internationaux, il semble pertinent que cette enveloppe soit augmentée afin d'apporter un soutien supplémentaire aux universités et d'agir comme mesure incitative pour les étudiantes et les étudiants.

Recommandation 12

Que l'enveloppe gouvernementale pour le Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec soit augmentée et indexée annuellement à l'Indice des prix à la consommation.

Règles de financement des montants attribués aux universités

Avec les années, les règles de financement des enveloppes gouvernementales ont subi des modifications. Historiquement, le PBCSE correspondait à une enveloppe de 10 M\$ répartie au prorata du nombre d'étudiants et d'étudiantes en équivalence à temps plein (EETP)⁶ dans les universités. Des 10 M\$, on

⁶ Les EETP utilisés pour les calculs de financement pour les bourses de mobilité du gouvernement sont toujours ceux des universités deux ans avant le calcul pour l'année (t-2). Par exemple, pour les calculs de 2014-2015, on utilisait les EETP de 2012-2013.

assurait toutefois un montant fixe de 25 000 \$ par établissement universitaire. Dans le cas du Programme de mobilité internationale, il s'agissait d'une enveloppe de 7,5 M\$ répartie au prorata du nombre d'EETP en échange par université (MELS 2008). Par la suite, la formule du Programme de mobilité internationale s'est modifiée. Ainsi, des 7,5 M\$, chaque université recevait 25 000 \$. Puis, du montant restant, 70 % était réparti au prorata des EETP en échange et 30 % au prorata des EETP bruts des universités (MESRST 2013).

Lors de la première année suivant la création du PMICSE, les calculs préalablement utilisés ont été maintenus. Ceux-ci ont été changés l'an dernier, dans le cadre des règles budgétaires 2015-2016. Toutefois, les règles actuellement en vigueur gardent certains principes des règles des programmes précédents. Ainsi, pour le calcul des montants octroyés aux universités québécoises, on part du montant de 17,5 M\$, qui représente la combinaison des 10 M\$ et des 7,5 M\$ des anciens programmes, à partir duquel on assure un financement fixe de 50 000 \$ pour chaque université, pour un total de 900 000 \$. Du montant restant, soit 16,6 M\$, 70 % est octroyé en fonction du prorata d'EETP brut des universités. Les 30 % qui demeurent sont répartis en fonction des EETP inscrits dans un grade et en échange (MESRS 2014, 33).

L'enveloppe budgétaire que les universités reçoivent doit servir essentiellement à l'attribution des bourses aux étudiantes et aux étudiants. Toutefois, les règles budgétaires permettent aux universités d'utiliser jusqu'à 15 % de leur enveloppe pour financer la coordination et la promotion du programme, par exemple les frais de gestion, d'administration, d'encadrement des étudiantes et des étudiants, etc. (MEESR 2015). À l'Université de Montréal, l'entièreté de ces 15 % est utilisée. De ce montant, la majeure partie sert à l'embauche de personnel supplémentaire pendant les périodes de demandes de bourse afin de traiter l'important nombre de candidatures. De plus, en reddition de comptes, l'Université doit transmettre un rapport qui fait état de l'utilisation de son enveloppe au ministère avant le 30 novembre l'année universitaire qui suit (MESRS 2014, 34).

Montants mensuels des bourses

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) indique que le montant maximal de la bourse varie entre 750 \$ et 1 500 \$ par mois selon le pays où l'échange est effectué. Les montants mensuels maximaux de la bourse du PMICSE ont très peu changé depuis le moment de la création du PBCSE il y a plus de 15 ans. En effet, à l'époque, ils se situaient entre 750 \$ et 1 000 \$ par mois selon le lieu du séjour. Or, avec l'inflation, on évalue la variation en pourcentage de ces montants à 34,55 %. Ainsi, un montant de 750 \$ en 2000 correspondrait approximativement à 1 000 \$ en 2016 (Banque du Canada 2016). Les montants mensuels actuels n'ont donc pas été indexés au coût de la vie et sont donc désuets.

À la fusion du PBCSE et du Programme de mobilité internationale en 2014-2015, le montant des bourses avait été augmenté. Les montants maximaux se situaient alors entre 1 000 \$ et 1 500 \$ par mois, toujours

selon le lieu de séjour (MESRS 2014, 33), ce qui correspond davantage aux réalités actuelles. Toutefois, ils ont été diminués aux montants mensuels maximaux de 750 \$ à 1 500 \$ l'année suivante, soit 2015-2016 (MEESR 2015). Dans une perspective où la mobilité étudiante représente un objectif universitaire prioritaire et dans l'optique où l'internationalisation peut avoir des bénéfices importants pour l'ensemble de la communauté universitaire, la FAÉCUM croit qu'il serait avantageux d'augmenter le montant mensuel maximal afin qu'il corresponde au coût de la vie de 2016. De plus, il serait pertinent que le montant de ces bourses soit annuellement indexé pour répondre adéquatement aux besoins des étudiantes et des étudiants.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Québec augmente le montant mensuel maximal des bourses du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie depuis l'an 2000.

Recommandation 14

Que le montant mensuel maximal des bourses du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec soit indexé annuellement selon l'Indice des prix à la consommation afin qu'il corresponde aux besoins des étudiantes et des étudiants.

La DAI cherche actuellement de nouvelles façons de subventionner les étudiantes et les étudiants de l'Université de Montréal. À ce titre, elle a émis au cours de l'hiver 2016 l'idée de retirer la modulation du montant des bourses selon le lieu du séjour de l'étudiante ou de l'étudiant. Comme expliqué précédemment, les montants sont déterminés selon la durée de la période de mobilité et le lieu d'échange de l'étudiante ou de l'étudiant. Ainsi, une personne qui fait son séjour aux États-Unis, en Australie, au Japon, en Nouvelle-Zélande ou en Europe de l'Ouest obtiendra une bourse mensuelle plus élevée que pour les autres pays. Cela permet de répondre adéquatement aux besoins des étudiantes et des étudiants qui séjournent dans des pays industrialisés où le coût de la vie est plus élevé. Bien que présentement, la DAI ne semble pas aller de l'avant en ce qui concerne l'arrêt de la modulation, la FAÉCUM juge qu'il est pertinent de s'assurer que la mise en place de cette possible mesure fasse l'objet d'une surveillance accrue au cours des prochaines années.

Recommandation 15

Que la modulation en fonction du lieu de séjour soit maintenue pour l'attribution des montants du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec.

4.1.2. La situation à l'Université de Montréal

Au début de l'année 2015, dans un contexte de compressions budgétaires du gouvernement provincial québécois, la Direction des affaires internationales, qui gère l'enveloppe remise à l'Université de Montréal, a eu plusieurs craintes concernant de possibles coupes. Ces dernières n'ayant toutefois jamais eu lieu, la DAI a donc évité les potentielles compressions de son enveloppe. D'ailleurs, elle ne semble plus inquiète

quant à de possibles compressions de la part du gouvernement provincial pour l'année 2016-2017. Au contraire, elle envisage plutôt de recevoir une enveloppe supplémentaire du fédéral. Il faudra tout de même avoir un œil sur l'enveloppe provinciale, dont les montants seront annoncés lors de la présentation des règles budgétaires pour le financement des universités québécoises.

Les dates de sorties des règles budgétaires varient d'année en année. Celles prévues pour l'année 2016-2017 devraient théoriquement être annoncées officiellement autour du mois de novembre 2016⁷. Il s'agit d'un problème, puisque les premières rencontres et les premières annonces pour des échanges étudiants se font dès la rentrée scolaire, en septembre. Comme c'est dans le cadre de ces rencontres que les étudiantes et les étudiants s'informent des diverses modalités relatives au financement, l'Université de Montréal doit faire les premières annonces des montants avant la confirmation de l'enveloppe budgétaire complète. Par le fait même, elle doit prévoir son enveloppe sans connaître les règles de financement pour l'année. Cela peut s'avérer complexe dans un contexte où le gouvernement pourrait ainsi couper dans une enveloppe que l'Université aurait déjà budgétée. Cette situation s'est d'ailleurs déjà produite avec d'autres enveloppes. À titre d'exemple, lors des compressions en enseignement supérieur de 2014, l'Université de Montréal a dû revoir l'entièreté de son budget alors que des dépenses avaient déjà été engagées. Cela représente donc un défi de taille qui risque d'avoir des impacts directs sur la communauté étudiante. Enfin, rappelons que l'Université de Montréal cherche à mieux financer les expériences de mobilité étudiante sortante (Université de Montréal 2015). En ce sens, il est primordial de connaître rapidement les enveloppes officielles remises par le gouvernement du Québec.

Méthode d'attribution des bourses de mobilité

L'attribution des bourses est faite selon la cote Z obtenue par les candidates et les candidats. La façon d'accorder les bourses de mobilité aux étudiantes et aux étudiants a cependant été légèrement modifiée depuis l'arrivée en poste de la nouvelle directrice de la DAI, en janvier 2015. À partir de la session d'automne 2016, et afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants d'effectuer un séjour à l'étranger, la cote Z demandée a été abaissée pour tous les types de demandes. Désormais, au premier cycle, toute candidature doit faire état d'un dossier académique présentant une moyenne égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 lors du dépôt du dossier. Aux cycles supérieurs, la moyenne doit être égale ou supérieure à 3,2 sur 4,3 lors du dépôt du dossier. Par le passé, les cotes demandées étaient respectivement de 3,0 et 3,4. Si l'accès aux bourses de mobilité est facilité, il est possible de croire qu'il en découlera une augmentation du nombre de personnes participant à des activités de mobilité étudiante sortante.

La FAÉCUM a actuellement une position qui soutient que la cote de rendement universitaire (CRU) devrait être celle utilisée pour l'attribution des bourses de mobilité financées par le gouvernement du Québec. Or, la CRU est utilisée principalement par l'Université dans le cadre des demandes de changement de

⁷ Ces informations proviennent de discussions avec la DAI.

programme (Université de Montréal 2016b). Cette cote n'est donc pas accessible à la communauté étudiante, puisqu'elle n'est divulguée par l'administration que dans le cas d'un changement vers un programme contingenté en cours de parcours universitaire. De plus, il n'est pas possible de calculer cette cote soi-même, puisqu'elle prend en compte la moyenne et l'écart-type des moyennes cumulatives des trois dernières années dans le champ d'études de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans l'optique où l'on souhaite que les étudiantes et les étudiants puissent connaître rapidement leur admissibilité à une bourse d'études pour leur séjour à l'international, l'utilisation de la CRU semble inadéquate. La cote Z étant calculée automatiquement à chaque session d'études pour chaque membre de la communauté étudiante, il est plus facile pour les étudiantes et les étudiants de savoir rapidement s'ils peuvent entreprendre les démarches pour obtenir le financement nécessaire à un séjour à l'étranger. L'utilisation de cette cote est donc plus adéquate que celle de la CRU. Ainsi, il semble nécessaire d'abroger la position suivante :

À abroger (position 833)

Que la Direction des relations internationales utilise la Cote de Rendement universitaire dans le concours visant à départager les récipiendaires au Programme de bourse pour les courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec.

Adoptée : [CCO-407e-7.1-2]. Modifiée : [CCO-418^e-8.1-1].

4.2. LES SOURCES DE FINANCEMENT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Outre les bourses de mobilité financées par le gouvernement du Québec, l'Université de Montréal prévoit dans son budget un montant d'environ 450 000 \$ afin de favoriser la mobilité étudiante sortante. Ce montant sert essentiellement aux activités de mobilité groupées et aux bourses permettant aux étudiants et étudiantes de cycles supérieurs de participer à des activités scientifiques à l'extérieur du pays. À ce titre, on observe que certaines unités académiques prévoient des bourses étudiantes permettant aux personnes inscrites aux cycles supérieurs de participer à des activités de formation comme des colloques dans le cadre de leur parcours, et de pouvoir notamment y présenter leurs résultats de recherche. Ce type de bourses représente une excellente initiative des unités qui permet de favoriser l'internationalisation des études et le rayonnement scientifique des étudiantes et des étudiants.

Comme le stipule la mise à jour du plan d'action adoptée l'an dernier, l'Université cherche non seulement à augmenter la participation à des activités de mobilité étudiante sortante, mais elle souhaite également cibler les moyens qui permettront de mieux financer certaines activités de mobilité. Toutefois, afin de répondre adéquatement aux besoins de la communauté étudiante, il serait pertinent qu'elle se questionne sur les réels besoins en matière de financement. Par exemple, en dressant un portrait complet des impacts financiers d'un séjour à l'international, l'Université pourrait intervenir adéquatement en bonifiant le montant des bourses disponibles, ou en créant des bourses assurant de nouvelles opportunités de financement pour les étudiantes et les étudiants. La FAÉCUM a, par le passé, soulevé l'importance pour l'ancienne DRI d'obtenir des informations concernant la situation financière des personnes en échange afin de prendre les

décisions adéquates quant à leur financement. Cette recherche n'a cependant jamais vraiment été effectuée par la DRI. La position demeure donc pertinente, mais aurait avantage à être actualisée et élargie.

Amendement (position 834)

Que la ~~Direction des relations internationales~~ l'Université de Montréal examine et quantifie toutes les incidences financières relatives à la participation à ~~un programme~~ une activité de mobilité étudiante, et ~~crée de nouvelles bourses ou bonifie au besoin le montant des bourses en vue d'une meilleure accessibilité au dit programme à ladite activité~~, seulement si cela ne réduit pas le nombre de bénéficiaires au programme de bourses de mobilité.

Adopté : [CCO-418^e-8.1-1].

4.3. LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Les opportunités de bourses accessibles aux étudiantes et aux étudiants qui désirent effectuer une partie de leur parcours universitaire à l'extérieur du pays sont nombreuses. Afin d'en prendre connaissance, des sites comme celui des bourses de la FESP permettent de sélectionner la mobilité comme critère de tri des types de bourses accessibles. Ainsi, l'information concernant ces bourses spécifiques à la mobilité sortante est disponible et facile à trouver pour la communauté étudiante. Comme il s'agit de subventions provenant d'organismes externes, la majorité de ces bourses sont toutefois ouvertes à toute la population étudiante québécoise, ce qui fait en sorte que le nombre de candidatures est plus important que s'il s'agissait d'une bourse ouverte uniquement à la communauté étudiante de l'Université de Montréal. De plus, dans certains cas, les bourses visent des lieux d'échanges ou des champs d'études spécifiques. Toutefois, comme il s'agit de subventions ne provenant pas du gouvernement, le nombre et le montant de ces bourses varient davantage d'une année à l'autre. Malgré tout, ces opportunités présentent un potentiel de financement à ne pas négliger et gagneraient à être mieux publicisées.

4.3.1. La bourse LOJIQ

Parmi les diverses sources de financement disponible, la bourse provenant de l'organisme Les Offices jeunes internationaux du Québec (LOJIQ) est l'une des plus utilisées par les étudiantes et les étudiants de l'Université de Montréal qui vont à l'étranger. En effet, lorsque les étudiantes et les étudiants font affaire avec la Maison internationale, ces derniers sont rapidement informés de l'existence de la bourse LOJIQ. L'organisme LOJIQ, créé par une fusion d'organismes en 2007, permet la participation de plus de 4 000 jeunes Québécoises et Québécois à des séjours internationaux d'une semaine à un an (LOJIQ 2016).

Destinée aux adultes de 18 à 35 ans, la bourse LOJIQ assure 65 % des frais de transport ou un montant maximal en fonction des lieux de séjour, ainsi que les frais d'assurances nécessaires. La boursière ou le boursier obtient un montant pour ses assurances voyage et ses soins médicaux d'urgence en fonction de la durée de son séjour. De plus, la bourse permet une couverture de 2 M\$ en assurance responsabilité civile. Afin d'y être admissibles, les personnes présentant leur candidature doivent avoir leur citoyenneté canadienne ou leur résidence permanente, habiter au Québec depuis au moins un an, détenir une carte de

la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), et devenir membres de LOJIQ pour un montant de 25 \$. Les projets de séjour accessibles peuvent varier, mais dans le cadre du cursus académique des participantes et des participants, on parle essentiellement de sessions, de stages, de formations de courte durée, de séjours thématiques ou de séjours de recherche appliquée (LOJIQ 2016).

À l'issue de rencontres avec les étudiantes et les étudiants ayant participé à des activités de mobilité, la FAÉCUM a constaté en 2015 que s'ils ne participent pas aux diverses rencontres de la Maison internationale – parce qu'ils n'ont pas à passer par elle comme aux cycles supérieurs, par exemple – ils ne sont pas au courant des possibilités qu'offre la bourse LOJIQ, ou alors ils apprennent son existence trop tard.

Recommandation 16

Que l'Université de Montréal diffuse et publicise de manière plus importante les informations et les dates limites concernant la bourse LOJIQ.

5. LES COTUTELLES

Selon l'Université de Montréal, l'objectif principal d'une cotutelle est « [d'] appuyer la coopération scientifique entre les équipes de recherche étrangères et québécoises en favorisant la mobilité des doctorants [et des doctorantes] » (FESP 2016c). Les cotutelles s'intègrent donc logiquement dans un contexte d'internationalisation de l'enseignement et de la recherche (CNCS-FEUQ 2006).

Une cotutelle se définit comme un programme d'études doctorales où la responsabilité de la formation et de l'encadrement est partagée entre deux universités. Plus concrètement, cela signifie qu'il y a deux directeurs ou directrices de recherche – un ou une de chaque établissement – pour un seul programme de formation établi de façon conjointe, et ce, spécialement pour la personne doctorante. Ce programme doit faire l'objet d'un accord entre les deux établissements (RPFESP 2015, article 1.5). Ainsi, dans le cadre de son parcours, l'étudiante ou l'étudiant aura à partager sa scolarité, ses travaux et son temps entre les deux universités. Cela signifie qu'elle ou qu'il aura à se déplacer durant la période de son doctorat. Il est à noter que la candidate ou le candidat au doctorat doit également réussir un examen général de synthèse au Québec, même si cela ne fait pas partie des exigences académiques dans les autres pays. Enfin, la création du jury en prévision de la soutenance de thèse doit être réalisée en partenariat entre les deux établissements (FESP 2016c).

Finalement, l'étudiante ou l'étudiant qui termine ses études doctorales avec succès dans le cadre d'une cotutelle se voit décerner deux diplômes (parchemins), soit un par établissement. Sur chaque diplôme reçu, la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que le contexte de cotutelle sont précisés (RPFESP 2015, article 1.5).

L'Association canadienne pour les études supérieures (ACES) a effectué un sondage auprès des 64 universités canadiennes inscrites à l'Association. Des 48 établissements répondants, 16 ont dit offrir des cotutelles. L'Université de Montréal, pour sa part, comptait alors un peu plus d'une centaine de doctorantes et de doctorants inscrits en cotutelle (ACES 2012, 7). Selon la FESP, il y aurait eu plus de 400 cotutelles à l'Université de Montréal depuis leur implantation en 1996-1997 (FESP 2016c). Ainsi, on observe que l'Université de Montréal occupe un rôle de premier plan en matière de cotutelle au Canada (Robichaud 2013). Cependant, on note que 20 % des doctorantes et des doctorants en cotutelle n'ont pas mené à terme leur doctorat. Plus précisément, 1,9 % n'ont pas complété leur cotutelle, mais ont tout de même reçu un diplôme de 3^e cycle à l'Université de Montréal (CONFESP 2015, 29).

Les cotutelles sont bénéfiques pour la communauté étudiante doctorante. Elles lui permettent d'acquérir une expérience internationale et de voyager, tout en offrant la possibilité d'être supervisé par deux directrices ou directeurs de recherche. Elles lui permettent également d'élargir son réseau de

connaissances et lui ouvrent des portes pour une carrière à l'international. En ce qui concerne les universités, les cotutelles favorisent la collaboration entre les membres du corps professoral et les établissements impliqués, tout en augmentant la possibilité de recruter les meilleures étudiantes et les meilleurs étudiants à l'étranger (CONFESP 2015, 34). Les collaborations issues des cotutelles sont en adéquation avec une position de la FAÉCUM concernant les relations que l'Université peut créer par le rayonnement scientifique à l'international.

Rappel de position

Que, par ses activités de recherche, l'Université intensifie ses relations à l'échelle mondiale et fasse partie intégrante des réseaux universitaires internationaux.

Ajouté : [CGA-25^e -8,1].

5.1. LES CONVENTIONS

Pour faire une cotutelle, la personne intéressée doit tout d'abord vérifier l'existence d'une entente entre l'Université de Montréal et l'université avec laquelle elle souhaite établir un partenariat. Ensuite, elle doit être admise aux deux universités de son choix dans le programme de doctorat désiré. C'est la personne qui est responsable de s'informer des procédures relatives aux demandes d'admission au sein de chacun des établissements. De plus, à l'Université de Montréal, la candidate ou le candidat doit inscrire son souhait de faire une cotutelle dans la section *Commentaires* de sa demande d'admission. Une fois admis aux deux universités, la personne doit ensuite compléter une convention de cotutelle de thèse (FESP 2016b).

Une convention de cotutelle a pour objectif d'encadrer les divers aspects des études doctorales dans le cadre d'une cotutelle de thèse. Signée par les deux établissements universitaires ainsi que par les directrices ou les directeurs présumés pour la cotutelle, la convention permet d'établir les principales exigences du cheminement de l'étudiante ou de l'étudiant. On y retrouve généralement les dispositions concernant la scolarité, les périodes de séjour dans les établissements, l'examen général de synthèse, le lieu de soutenance, la couverture sociale et les obligations financières (CRÉPUQ 1996). Dans le cas où l'Université partenaire n'est pas francophone, la convention doit préciser la langue de rédaction de la thèse, ainsi que la langue utilisée lors de la soutenance de la thèse. Cette convention permet également de protéger tant l'étudiante ou l'étudiant que la directrice ou le directeur (FESP 2016b).

L'existence d'une convention dont le contenu est semblable à celui d'un plan global d'études et signée par les deux personnes chargées de la direction de recherche ainsi que par l'étudiante ou l'étudiant assure non seulement la protection des parties, mais permet également un meilleur encadrement. En effet, la rédaction de la convention se fait en collaboration par l'étudiante ou l'étudiant et ses deux directeurs ou directrices, et permet de définir clairement les attentes de tous et de toutes concernant le déroulement du cheminement

académique de la doctorante ou du doctorant. À ce titre, il ne semble pas y avoir de grandes difficultés liées à l'encadrement de ces derniers.

Au cours des prochaines années, l'Université de Montréal souhaite offrir des opportunités semblables à la cotutelle dans le cadre de programmes de maîtrise. Il est donc important de s'assurer non seulement que le cadre dans lequel seront créées ces opportunités soit clairement défini, mais également qu'il y ait un moyen distinct des questionnaires de sortie existants d'évaluer et de soulever les problèmes potentiels qui seraient particuliers aux cotutelles.

Recommandation 17

Que l'Université de Montréal prévoie des conventions ayant la même structure que celles des cotutelles de thèse lors de création de codirections avec une université à l'étranger pour les programmes de maîtrise.

Recommandation 18

Que l'Université de Montréal prévoie un outil d'évaluation des cotutelles de thèse afin de permettre de soulever les problèmes qui seraient spécifiques à ce type de formation.

L'Université de Montréal entretient des partenariats avec plusieurs pays comme l'Australie, la Belgique, le Brésil, la Chine, l'Italie, la Suisse et la France (FESP 2016d). Dans le cadre des cotutelles, la France entretient une relation privilégiée avec le Québec. En effet, il existe une convention-cadre France-Québec sur les cotutelles de thèse signée par la défunte CRÉPUQ en 1996. Pour l'essentiel, elle permet aux personnes doctorantes d'être dirigées par deux directrices ou directeurs, l'un en France, l'autre au Québec. Outre la convention-cadre entre la France et le Québec, l'Université de Montréal a signé des conventions avec certains établissements, mais rien d'aussi précis que ce qui est établi avec la France.

C'est la FESP qui a la responsabilité d'assurer la coordination de l'ensemble des cotutelles à l'Université de Montréal. Cela signifie que c'est elle qui doit s'occuper de préparer les conventions et leur signature. C'est également elle qui voit à ce que la communauté étudiante et les unités académiques reçoivent l'information pertinente au sujet des cotutelles (par exemple les guides, les formulaires, etc.). Elle voit en outre à l'encadrement des initiatives de cotutelles dans son ensemble (FESP 2013, 34). À cet effet, il y a une personne à la FESP qui est responsable des cotutelles (CONFESP 2015).

On évalue que les cotutelles prennent en moyenne cinq ans à être complétées (CONFESP 2015). D'ailleurs, on estime la durée des études doctorales à environ 15,9 trimestres, soit près de cinq ans (CNCS-FEUQ 2004). La durée des cotutelles ne serait donc pas plus longue que celle d'un doctorat classique. Or, les structures actuelles des conventions tiennent pour acquis que la durée d'un doctorat devrait être de trois ans (CNCS-FEUQ 2004). Cela fait en sorte que la majorité des conventions doivent être revues pour correspondre à la réalité des doctorantes et des doctorants. Comme il est plutôt exceptionnel qu'un doctorat sous cotutelle de thèse soit terminé en trois ans, il serait pertinent de prévoir dès la première convention

qu'il est possible que la durée des études soit plus longue. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant ne ressentirait pas la pression supplémentaire afin de terminer son doctorat en trois ans. Cette pression peut être d'autant plus importante dans le cadre d'une cotutelle puisque des frais substantiels pourraient s'appliquer, en raison notamment des déplacements supplémentaires. Les parties pourraient donc prévoir un financement sur un plus long terme que trois ans dès la première convention, ce qui serait plus réaliste et permettrait à l'étudiant de moins de s'endetter et ainsi de favoriser sa réussite.

Recommandation 19

Que les conventions des cotutelles de thèse prévoient un financement à plus long terme que trois ans, afin de correspondre à la réelle durée des études doctorales sous cette forme.

5.2. LE FINANCEMENT DES COTUTELLES

En ce qui concerne les cotutelles de thèse, c'est à la doctorante ou au doctorant de vérifier qu'elle ou il dispose des ressources financières supplémentaires nécessaires pour effectuer une partie de son cheminement à l'étranger (par exemple pour les séjours, l'administration de son dossier dans les deux universités, l'impression de la thèse pour les deux établissements, etc.). Cependant, le financement lié à une cotutelle peut varier selon les pays partenaires. La convention structure le partage des frais d'inscription et de scolarité pour que l'étudiante ou l'étudiant ne paie que dans un seul établissement chaque trimestre selon son lieu d'études (CRÉPUQ 1996). C'est sur cette convention que l'Université de Montréal base son partenariat avec les établissements français. Le principe des cotutelles au sein de l'Université de Montréal est le suivant :

Le principe général qui règle le financement d'une thèse en cotutelle pour l'Université de Montréal et l'établissement partenaire veut que le doctorant [ou la doctorante] verse les droits d'inscription et de scolarité ainsi que les frais afférents seulement dans l'établissement où il [ou elle] est physiquement présent pour une période donnée, et qu'il obtienne alors l'exemption de ses droits dans l'autre établissement. De cette manière, les deux établissements qui partagent la responsabilité de la formation du doctorant [ou de la doctorante] partagent aussi les revenus nécessaires à cette formation. (FESP 2016a)

En plus de la convention établie entre la France et le Québec qui permet de structurer les frais de scolarité que la participante ou le participant aura à déboursier durant sa cotutelle, il existe un programme de bourses permettant d'en réduire les coûts. La bourse Frontenac est gérée au Québec par les Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT). Elle permet aux personnes boursières d'obtenir pour trois ans un montant de 1 500 \$ par mois, incluant le transport, pour payer un séjour annuel en territoire français d'une période maximale de trois mois (FRQNT 2015). Ce programme de bourse fait partie intégrante de la convention-cadre entre la France et le Québec. Les bourses sont donc disponibles pour les étudiantes et étudiants des deux pays. En 2015, on estimait qu'il y avait entre 50 et 60 personnes boursières actives en France et au Québec. Cependant, la bourse Frontenac ne semble pas disponible pour l'année 2016-2017. L'Université de Montréal tente actuellement de savoir ce qu'il advient de ce soutien financier particulier,

mais il ne semble pas y avoir de réponse à ce sujet pour l'instant. Outre cette bourse, il n'existe actuellement pas d'autre source de financement destinée spécifiquement aux cotutelles à l'Université de Montréal. Cependant, l'étudiante ou l'étudiant en cotutelle est admissible aux bourses de mobilité du gouvernement (PMICSE). Toutefois, il est clair que ces bourses ne répondent pas à l'entièreté des besoins relatifs aux dépenses encourues dans le cadre de son parcours.

Recommandation 20

Que le gouvernement du Québec s'assure de maintenir les ententes entre la France et le Québec, permettant de conserver la bourse Frontenac comme soutien financier pour les étudiantes et les étudiants en cotutelle de thèse.

En dehors de la convention-cadre avec la France, l'étudiante ou l'étudiant qui souhaite bénéficier d'une cotutelle à l'étranger peut être confronté à plusieurs enjeux financiers. Ainsi, dans certains cas, si l'étudiante ou l'étudiant ne s'informe pas adéquatement, elle ou il pourrait devoir payer ses frais de scolarité dans les deux universités (FESP 2016a). Cela peut devenir un lourd fardeau financier, d'où l'importance pour l'Université de signer des ententes à l'étranger afin d'offrir un plus grand nombre de possibilités de cotutelles aux étudiantes et aux étudiants.

CONCLUSION

En conclusion, les efforts de l'Université de Montréal pour accroître la mobilité étudiante sortante dans le cadre de l'internationalisation des formations doivent se poursuivre au cours des prochaines années. L'expérience positive qu'elle procure aux étudiantes et aux étudiants n'est pas négligeable et a avantage à être valorisée par l'ensemble de la communauté universitaire. Sachant que cela fait partie des objectifs de la mise à jour du plan d'action sur l'internationalisation du vice-rectorat aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés [et les diplômées], il était primordial que la FAÉCUM se positionne sur la question.

Au cours des dernières années, la participation à des séjours à l'étranger a commencé à stagner, et ce, malgré les mesures prises par l'Université de Montréal pour l'augmenter. C'est pourquoi il était essentiel dans le cadre de cet avis de se questionner au sujet des barrières à la mobilité étudiante. Ainsi, il a été ciblé que les principaux freins à la mobilité sont de nature administrative et financière. Dans plusieurs cas, il est possible d'apporter des améliorations au sein même de l'Université de Montréal. Dans d'autres cas, toutefois, les initiatives doivent provenir du gouvernement.

En ce qui concerne les barrières administratives, il semble clair qu'une meilleure cohésion et une plus grande collaboration entre les différentes structures de l'Université de Montréal seront au cœur des changements à apporter pour favoriser la mobilité étudiante sortante. Pour ce qui est des questions financières, il semble primordial que le gouvernement se pose comme un collaborateur important des universités et investisse davantage dans le Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec.

Finalement, la cotutelle de thèse étant une activité de mobilité étudiante distincte, elle doit être davantage évaluée par les établissements universitaires afin que les difficultés potentielles soient soulevées avant qu'elles ne se développent et ne deviennent problématiques au point de nuire à la diplomation des doctorantes et des doctorants en cotutelle.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Rappel de position

Que l'Université de Montréal favorise les programmes d'échanges interuniversitaires.

Adopté : [CCO-341^e12.0-6]. Réactivé : [CCO-434^e6.3-5]. Modifié : [CCO-434^e-6.3-5].

Rappel de position

Que les professeurs[, les professeures, les étudiantes] et les étudiants contribuent à l'ouverture sur le monde des universités par des échanges internationaux.

Adopté : [CGA-25^e -8,1].

Recommandation 1

Que l'Université travaille à la mise sur pied d'un processus permettant de recenser les activités de mobilité étudiante sortante, notamment aux cycles supérieurs.

Recommandation 2

Que toute révision de la Politique sur le développement des échanges et des relations internationales de l'Université de Montréal fasse partie des mandats du Comité d'orientation et de planification des relations internationales.

Recommandation 3

Que les deux sièges étudiants du Comité d'orientation et de planification des relations internationales demeurent présents.

Recommandation 4

Que les unités aient sur leur site Internet un onglet *International* qui offre de l'information concernant la mobilité étudiante sortante.

Recommandation 5

Que les sites Internet des unités indiquent clairement quels programmes permettent un séjour de mobilité étudiante sortante et à quel moment de leur parcours.

Recommandation 6

Que l'Université de Montréal s'assure que l'information concernant la mobilité étudiante sortante sur le site Internet des unités contienne : les critères d'admissibilité aux échanges, les dates de tombée des dépôts de candidature, une description des possibilités de cotutelle, un lien vers le site de la Maison internationale, les coordonnées de la ou des personnes-ressources en matière de mobilité sortante dans l'unité, les programmes de mobilité particuliers et les établissements partenaires propres aux unités.

Recommandation 7

Que l'Université de Montréal s'assure d'encadrer les étudiantes et les étudiants qui désirent faire un parcours à l'international, de la diffusion des informations jusqu'à leur retour.

Recommandation 8

Que la coordination des rôles des structures de l'Université de Montréal soit clairement établie et arrimée en ce qui concerne la mobilité étudiante sortante afin de favoriser la cohésion et l'accessibilité des ressources pour la communauté universitaire.

Recommandation 9

Que les unités académiques organisent en début de parcours les rencontres d'informations concernant les possibilités d'activités de mobilité étudiante sortante. Que ces rencontres permettent aux étudiantes et aux étudiants de connaître les contraintes liées à leur programme qui pourraient perturber leur cheminement universitaire dans le cadre d'une activité de mobilité étudiante.

Recommandation 10

Que soit développé, pour toutes les facultés et écoles de l'Université de Montréal, un outil informatique regroupant les ententes pour des séjours d'études à l'international. Que les unités académiques puissent modifier cet outil ainsi que les informations qu'il contient afin de l'adapter à leurs besoins pédagogiques.

Recommandation 11

Qu'un système de dépôt de candidature en ligne soit développé par l'Université de Montréal pour les demandes de mobilité étudiante sortante afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de savoir rapidement quelles informations manquent à leur dossier, et d'assurer un traitement rapide et efficace des candidatures.

Amendement (position 832)

Que l'Université finance adéquatement ~~le programme de~~ les bourses de à la mobilité étudiante afin que toutes les postulantes et tous les postulants répondant aux critères académiques (moyenne) et institutionnels (université et programme d'accueil) puissent effectuer un échange.

Adoptée : [CCO-418^e-8.1-1].

Recommandation 12

Que l'enveloppe gouvernementale pour le Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec soit augmentée et indexée annuellement à l'Indice des prix à la consommation.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Québec augmente le montant mensuel maximal des bourses du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie depuis l'an 2000.

Recommandation 14

Que le montant mensuel maximal des bourses du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec soit indexé annuellement selon l'Indice des prix à la consommation afin qu'il corresponde aux besoins des étudiantes et des étudiants.

Recommandation 15

Que l'adaptation en fonction du lieu de séjour soit maintenue pour l'attribution des montants du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec.

Amendement (position 834)

Que ~~la Direction des relations internationales~~ l'Université de Montréal examine et quantifie toutes les incidences financières relatives à la participation à ~~un programme~~ une activité de mobilité étudiante, et crée de nouvelles bourses ou bonifie au besoin le montant des bourses en vue d'une meilleure accessibilité ~~au dit programme à ladite activité~~, seulement si cela ne réduit pas le nombre de bénéficiaires au programme de bourses de mobilité.

Adopté : [CCO-418^e-8.1-1].

Recommandation 16

Que l'Université de Montréal diffuse et publicise de manière plus importante les informations et dates limites concernant la bourse LOJIQ.

Rappel de position

Que, par ses activités de recherche, l'Université intensifie ses relations à l'échelle mondiale et fasse partie intégrante des réseaux universitaires internationaux.

Ajouté : [CGA-25^e -8,1].

Recommandation 17

Que l'Université prévoie des conventions ayant la même structure que celles des cotutelles de thèse lors de création de codirections avec une université à l'étranger pour les programmes de maîtrise.

Recommandation 18

Que l'Université de Montréal prévoie un outil d'évaluation des cotutelles de thèse afin de permettre de soulever les problèmes qui seraient spécifiques à ce type de formation.

Recommandation 19

Que les conventions des cotutelles de thèse prévoient un financement à plus long terme que trois ans, afin de correspondre à la réelle durée des études doctorales sous cette forme.

Recommandation 20

Que le gouvernement du Québec s'assure de maintenir les ententes entre la France et le Québec, permettant de conserver la bourse Frontenac comme soutien financier pour les étudiantes et les étudiants en cotutelle de thèse.

RECOMMANDATIONS ABROGÉES

À abroger (position 733)

Que les facultés, départements et unités, après avoir dûment consulté leurs associations étudiantes, se dotent de politiques d'internationalisation aux objectifs et aux moyens de mise en œuvre strictement identifiés, sans que la réalisation de celles-ci ne porte préjudice aux ressources et moyens destinés aux autres activités desdits facultés, départements et unités.

Adopté : [CCO-407^e -7,1-1].

À abroger (position 746)

Que la FAÉCUM étudie les récentes modifications dans l'attribution des bourses de mobilité étudiante afin de s'assurer que ces dernières soient attribuées de façon équitable entre les étudiants.

Adopté : [CCO-410^e -7.2].

À abroger (position 833)

Que la Direction des relations internationales utilise la Cote de Rendement universitaire dans le concours visant à départager les récipiendaires au Programme de bourse pour les courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec.

Adopté : [CCO-407^e -7.1-2]. Modifié : [CCO-418^e -8.1-1].

BIBLIOGRAPHIE

- ACES. 2012. *Les pratiques exemplaires des programmes internationaux bilingues et conjoints*. http://www.cags.ca/documents/publications/best_practices/Best_Practices_Dual_Joint_Degree_sFR.pdf.
- Association des universités et collèges du Canada (AUCC). 1995. *L'internationalisation des universités et des collèges du Canada*.
- Association des universités et collèges du Canada (AUCC). 2014. *Les universités canadiennes dans le monde : Enquête de l'AUCC sur l'internationalisation*. <https://www.univcan.ca/wp-content/uploads/2015/07/enquete-internationalisation-2014.pdf>.
- Banque du Canada. 2016. « Feuille de calcul de l'inflation ». Banque du Canada. [http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/?__utma=1.1599000922.1473357955.1473357955.1473357955.1473357955.1&__utmb=1.1.10.1473357955&__utmc=1&__utmz=1.1473357955.1.1.utmcsr=google|utmccn=\(organhttp://www.banqueducanada.ca](http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/?__utma=1.1599000922.1473357955.1473357955.1473357955.1473357955.1&__utmb=1.1.10.1473357955&__utmc=1&__utmz=1.1473357955.1.1.utmcsr=google|utmccn=(organhttp://www.banqueducanada.ca).
- Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ). 2008. *La mobilité étudiante de la population étudiante montréalaise*. <http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2008/04/20080401-Avis-Mobilite-internationale-etudiants.pdf>.
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). 1996. *Convention-cadre sur les cotuelles de thèse. Entente France-Québec entre la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Directeurs d'Écoles et de Formations d'Ingénieurs et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec*. http://www.crepuq.qc.ca/documents/rel_int/cotuelles_these.pdf.
- Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (CONFESP). 2015. *Rapport du groupe de travail du CONFESP : Recrutement des étudiants internationaux et droits de scolarité majorés*. Montréal : Faculté des études supérieures et postdoctorales.
- Conseil national des cycles supérieurs (CNCS-FEUQ). 2004. *Le savoir, moteur de l'innovation*. Montréal : Fédération étudiante universitaire.
- Conseil supérieur de l'éducation (CSE). 2005. *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*. Québec : Conseil supérieur de l'éducation.
- Faculté des arts et des sciences (FAS). 2016a. « Séjours d'études à l'international : Jusqu'où irez-vous ». <http://fas.umontreal.ca/nc/international/etudes-international/choisir-sa-destination/>.
- Faculté des arts et des sciences (FAS). 2016b. « Séjours d'études à l'international : Université d'Angers ». <http://fas.umontreal.ca/international/etudes-international/choisir-sa-destination/france-universite-dangers/>.
- Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). 2013. *Rapport d'activités triennal 2010-2013*. Université de Montréal. http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/fesp/documents/Faculte/Publications/RA_2010-2013Web-final.pdf.
- Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). 2016a. « Coûts d'une cotuelle de thèse ». Université de Montréal. <http://fesp.umontreal.ca/cotuelle-de-these/couts-dune-cotuelle-de-these/>.

- Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). 2016b. « Établir la cotutelle de thèse ». Université de Montréal. <http://fesp.umontreal.ca/cotutelle-de-these/etablir-la-cotutelle-de-these/>.
- Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). 2016c. « Qu'est-ce que la cotutelle de thèse ». Université de Montréal. <http://fesp.umontreal.ca/cotutelle-de-these/quest-ce-que-la-cotutelle-de-these/>.
- Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). 2016d. « Conventions ». Université de Montréal. <http://fesp.umontreal.ca/cotutelle-de-these/conventions/>.
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). 2006. *Avis sur la mobilité étudiante : État de la situation et recommandation*.
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). 2005. *Vellétés et réalisation du processus d'internationalisation de l'Université de Montréal*.
- Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). 2015. « Bourse Frontenac ». <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subsventions/concours-antérieurs/bourse/bourse-frontenac-8qhncvde1428673685368>.
- Les Offices jeunesse internationaux du Québec. 2016. « Soutien financier ». <https://www.lojiq.org/participer/soutien-financier/>.
- Maison internationale. 2016a. « Mission ». Services aux étudiants de l'Université de Montréal. <http://www.maisoninternationale.umontreal.ca/mission/index.htm>.
- Maison internationale. 2016b. « Accueil ». Services aux étudiants de l'Université de Montréal. <http://www.maisoninternationale.umontreal.ca/accueil/index.htm>.
- Maison internationale. 2016c. « Stages, séjours de recherches et cotutelles ». Services aux étudiants de l'Université de Montréal. <http://www.maisoninternationale.umontreal.ca/stages/23cycles.htm>.
- Marianne Shehadeh. 2015. « Erasmus : Le programme d'échange, les bourses ». Digischool. <https://www.digischool.fr/etudier-etranger/le-programme-dechange-erasmus-46.php>.
- Ministère de l'Éducation (MEQ). 2001. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2001-2002*. Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2001-2002.pdf.
- Ministère de l'Éducation (MEQ). 2000. *Politique québécoise de financement des universités*. Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Politiques_universites/Politique_quebecoise_financement_universites_VF.pdf.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). 2016. « Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec. » Gouvernement du Québec. <http://www.education.gouv.qc.ca/universites/etudiants-a-luniversite/experiences-hors-quebec/programme-de-bourses-pour-de-courts-sejours-detudes-universitaires-a-lexterieur-du-quebec/>.
- Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). 2015. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2015-2016*. Gouvernement du Québec.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2015-2016.pdf.

Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport (MELS). 2008. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2008-2009*. Gouvernement du Québec.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2008-2009.pdf.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS). 2014. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2014-2015*. Gouvernement du Québec.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2014-2015.pdf.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). 2013. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2013-2014*.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2013-2014.pdf.

Poupart, Isabelle. 2006. *La mobilité internationale des étudiants universitaires : des facteurs d'influence à sa gestion – Le cas de l'UQAM de 1993/94 à 2003/04*. Mémoire de Maîtrise (Université du Québec à Montréal). <http://www.archipel.uqam.ca/3490/1/M9526.pdf>.

Robichaud, Olivier. 2013. « Les cotutelles internationales gagnent en popularité, surtout au Québec ». *Affaires universitaires*, 6 février 2013. <http://www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/les-cotutellesinternationalesgagnent-en-popularite-surtout-au-quebec/>.

Universités Canada. 2016. « Priorités : Études à l'étranger ». <http://www.univcan.ca/fr/priorites/etudes-a-letranger/>.

Université de Montréal. 2016a. « Guide d'admission et des programmes d'études ». <https://admission.umontreal.ca/programmes-detudes/>.

Université de Montréal. 2016b. « Cote de rendement universitaire ». <https://admission.umontreal.ca/admission/1er-cycle/cote-de-rendement-cote-r/cote-de-rendement-universitaire/>.

Université de Montréal. 2016c. « L'international à l'UdeM : Pour nous joindre ». <http://international.umontreal.ca/joindre/index.html>.

Université de Montréal. 2016d. « L'international à l'UdeM : Historique ». <http://international.umontreal.ca/dri/index.html>.

Université de Montréal. 2016e. « Guide d'admission et des programmes d'études ». <https://admission.umontreal.ca>.

Université de Montréal. 2016f. « L'international à l'UdeM : Liste des conventions ». <http://international.umontreal.ca/entente/index.html>.

Université de Montréal. 2015. *Relier les mondes. La place de l'UdeM sur l'échiquier mondial : mise à jour du Plan d'action 2015-2020*.

Université de Montréal. 2013. *La place de l'Université de Montréal sur l'échiquier mondial : un chef de file de la Francophonie*.

- Université de Montréal. 2011. « Plan stratégique : horizon 2015 ». http://www.umontreal.ca/plan_strategique/horizon_2015/internationalisation.html.
- Université de Montréal. 2006. *Stratégie d'internationalisation de 2^e génération*. <http://www.international.umontreal.ca/documents/pdf/StrategieInternUdeMnov2006.pdf>.
- Université de Montréal. 2001. « Comité d'orientation et de planification des relations internationales (COPRI) ». http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/vade-mecum/comite-recherche/comite/comite_dorientation_et_de_planification_des_relations_internationales_copri
- Université de Montréal. 1996. *Politique sur le développement des échanges et des relations internationales de l'Université de Montréal*. http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/pens50_26-politique-developpement-echanges-relations-internationales-universite-de-montreal.pdf.